

Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009



# mrax



# Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie

## Rapport d'activité 2009

### Sommaire

### Table des matières

<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Première partie : L'accueil des Publics.....</b>	<b>7</b>
1 .Le centre d'accueil.....	8
2 .L'accueil des victimes de racisme et discriminations.....	14
<b>Seconde partie : Animation &amp; éducation permanente .....</b>	<b>21</b>
Introduction.....	22
3 .Communication et évènements .....	23
4 .Animation et Formation .....	32
5 .Les groupes de travail du MRAX.....	37
6 .Discriminations croisées.....	52
7 .Accommodements raisonnables : est-ce un droit? .....	54
8 .Semaine d'Actions contre le Racisme – du 19 au 29 mars 2009.....	59
Annexes.....	71

# Préambule

L'année 2009, pour le MRAX a été une période de mutations importantes, la prise en compte des exigences du décret Éducation Permanente a chamboulé les manières de travailler dans notre association. Le présent rapport d'activité traduit d'ailleurs ces transformations et intègre les spécificités caractéristiques propres au travail dans le cadre de ce décret. C'est pourquoi, le rapport 2009 est divisé en deux parties majeures.

La première partie regroupe tout ce qui a trait à l'accueil des publics, assistance juridique des personnes victime de faits de racisme et l'aide sociale pour les personnes victime de discrimination ou ayant simplement des difficultés avec l'administration, leurs voisins ou tout autres, sous prétexte « *qu'ils ne sont pas comme nous...* ».

La seconde partie regroupe, pour ce qui la concerne, tout ce qui se rapporte aux animations et à l'éducation permanente.

Il est important de comprendre que ces deux parties s'articulent l'une avec l'autre et qu'elles se nourrissent mutuellement de leurs expériences réciproques. Les animateurs ont besoin de l'expertise du service sociale et du service juridique pour affiner leur intervention et coller aux réalités des publics. Comme les juristes et l'assistance sociale ont besoin d'élargir leurs horizons avec les activités des groupes de travail, les interrogations soulevées par ceux-ci et leurs témoignages.

Toutefois, il faut aussi reconnaître qu'une vénérable institution comme le MRAX ne se réforme pas si rapidement. La communication, tant montante que descendante, entre les groupes de travail et les services du MRAX n'est pas simple à mettre en place. Il y a certainement encore un gros travail de méthodologie à faire.

Mais l'un dans l'autre, en incluant beaucoup plus le public et les membres dans le quotidien du MRAX, celui-ci a résolument pris le chemin de l'éducation permanente.

A la lecture de ce rapport, vous vous rendrez compte aussi que chaque activité du MRAX entre en résonance avec les quatre thématiques que sont : la déconstruction des préjugés, stéréotypes et amalgames ; la lutte contre les discriminations au quotidien ; l'asile, l'immigration et le droit des étrangers ; le vivre ensemble et la lutte contre les tensions inter-communautaires.

# Introduction

Le MRAX a connu une année 2009 difficile :

- non-réalisation des heures d'Éducation Permanente : depuis 2009, notre organisation est reconnue d'Éducation Permanente par la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Ce qui permet au MRAX d'être soutenu par des moyens humains et financiers pour travailler sur la transformation sociopolitique des publics précaires. Notre Mouvement était tenu de prêter près de 900h en 2009 et l'objectif ne fut pas atteint par les travailleurs.
- conflits internes : conflit entre le Conseil d'administration (CA) et l'ancien directeur qui fut finalement licencié, entre le CA et une partie des travailleurs (plusieurs arrêts de travail), départ et remplacement de plusieurs de ceux-ci, démission de quelques administrateurs...

Le présent Rapport d'activités ne reviendra pas sur ces péripéties : pour plus de détails à ce sujet, l'on peut se référer au procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2009 où tout cela a été largement débattu et au terme de laquelle la confiance a été accordée au Conseil d'Administration pour mener son mandat à terme et entamer les réformes nécessaires, en ce compris celles de nos textes fondateurs (Statuts, Règlement d'ordre intérieur, Règlement de travail).

À travers ces vicissitudes, le MRAX a continué à assumer ses différentes tâches et responsabilités, tout en renforçant son évolution depuis 2004 tendant vers un Mouvement populaire, pluraliste, indépendant et porté par les victimes de discrimination elles-mêmes. Il s'agit ainsi à la fois d'ancrer davantage le Mouvement au sein des populations discriminées (comme « sujet » et non plus comme « objet » de nos actions) et de répondre plus exactement aux exigences du contrat qui nous lie à la Communauté française comme Mouvement d'Éducation permanente.

Le MRAX a continué à assumer l'accueil des publics, par le Service social et le Bureau des plaintes. Il a été solidaire du long combat mené par les sans-papiers. Pendant les derniers mois de l'année, après la décision prise en juillet par le Gouvernement fédéral « VAN ROMPUY » de mettre en route une opération de régularisation, le MRAX s'est mobilisé pour l'information et l'accueil du public concerné, la préparation et le suivi des dossiers (1). Quant à eux, le Bureau des plaintes et le Service juridique ont été saisis par de trop nombreuses discriminations racistes (2).

Le champ couvert par l'animation et l'éducation permanente est vaste. Il va de l'information immédiate en fonction de l'actualité (communiqués et conférence de presse) jusqu'à la recherche et à la réflexion en commun, sur la longue durée, des divers groupes de travail (GT) et projets. Par exemple, le GT Enseignement, actif dès juin 2008, a joint à une étude sérieuse de divers aspects du problème un engagement dans des actions militantes. Le GT Islamophobie mérite de retenir tous spécialement l'attention, car il s'est inscrit dans le cadre des Assises de l'Interculturalité (5.4). Cette importante initiative du Gouvernement fédéral – au sein duquel notre Président est pleinement associé puisqu'il fut nommé au Comité de pilotage (et préside la Commission « *Emploi & Marché du travail* ») – a pour but de préparer des réponses négociées et sereines aux défis que pose aujourd'hui la coexistence dans notre société de personnes d'horizons différents. Dans la même préoccupation du respect de la diversité culturelle, nos recherches sur les discriminations croisées (6) et sur les accommodements raisonnables (7) présentent également le plus grand intérêt.

Lancée pour la première fois en 2006 – dans la foulée de l'habitude prise depuis longtemps par le MRAX de marquer par divers événements (colloques, concerts, etc.) la date du 21 mars, Journée internationale contre le racisme –, la Semaine d'Actions Contre le Racisme (8) construit son équilibre entre son aspect médiatique et grand public, et sa mission éducative et militante, attestée notamment par la soirée d'ouverture consacrée aux Gens du voyage.

## ***L'équipe des permanents***

### **Direction :**

Didier de Laveleye, Directeur (jusqu'en octobre 2009)

### **Secteur Gestion administrative et financière :**

Innocent Higiroy, Gestionnaire administratif et financier (jusqu'en septembre 2009)

Concessa Munyankundi, Gestionnaire administratif et financier (depuis novembre 2009)

Eleni Valassidis, Secrétaire

### **Secteur Animation – Formation :**

Félix Nicolai, animateur

Malamine Fadiaba, animateur

Laela Ghazzi, animatrice

Serdar Beyazipek, animateur (depuis août 2009)

### **Secteur Communication :**

Christian Désert, journaliste (depuis octobre 2009)

Erdem Resne, journaliste (jusqu'en juin 2009)

Najwa Saoudi, chargée de projet

Aïcha Ayari, chargée de projet (d'octobre 2008 à octobre 2009)

Luc Deriez, webmaster

### **Secteur Social et juridique :**

Christophe Delanghe, juriste (jusqu'en décembre 2009)

Mohcine Bayna, juriste (jusqu'en mai 2009)

François Haenecour (depuis octobre 2009)

Ibrahim Akrouh (depuis octobre 2009)

Emilie Van Laer (d'août 2009 à décembre 2009)

Mehdi Belaada (depuis février 2009)

Nurten Kosova, assistante sociale

Asiye Zorsu, accueil

### **Secteur Documentation :**

Danielle Pennings, Centre de Documentation

Carlos Ramirez, Expositions et stands (jusqu'en mai 2009)

# **Première partie : L'accueil des Publics**

# 1 . Le centre d'accueil

Pour l'année 2009, le centre d'accueil a reçu 3310 demandes. Une grande majorité de ces demandes concerne le droit des étrangers.

Remarquons qu'il est possible que plusieurs demandes émanent d'une seule et même personne et ce, au cours d'une même entrevue. Par exemple, une demande relative au regroupement familial et une autre relative à l'aide médicale peuvent être formulées de concert.

## **1.1 .Formations, colloques suivis par le Centre d'accueil en 2009**

13/03/09 : Colloque « Citoyenneté et nationalité » U.L.B.

23/03/09 : « Actualité du droit à l'aide sociale et de l'accueil des étrangers » A.D.D.E.

28/04/09 : « Réfugiés et mutilations génitales » A.D.D.E.

17/07/09 et 27/07/09 : Formation à Word 2009 et Excel 2009 à Educatic.

08/09/09 : « Régularisation » A.D.D.E.

29/09/09 : « Régularisation » Ecolo.

## **1.2 .Demandes d'information en droit des étrangers.**

Le travail a consisté principalement, comme chaque année, à informer les sans-papiers sur la procédure de demande de séjour et de régularisation sur base de l'article 9bis et article 9ter de la loi du 15 décembre 1980. L'article 9bis consiste à introduire une demande d'autorisation de séjour de plus de 3 mois. Cette dernière, doit contenir le détail explicatif des raisons qui empêchent le demandeur à effectuer sa demande auprès du consulat ou qui rendent le retour au pays d'origine difficile. L'article 9ter, quant à lui, est une demande d'autorisation de séjour de plus de 3 mois sur base de raisons médicales graves. Dans ce cas-ci, le demandeur doit démontrer que l'infrastructure du pays d'origine est inexistante ou que le coût des soins est trop élevé.

Suite à l'instruction du 26 mars 2009, il a fallu vérifier que chaque consultant qui désirait avoir des renseignements sur la régularisation répondait bien aux critères de l'instruction. Sur base de celle-ci, les consultants ont pu obtenir un séjour temporaire.

Nous avons également vérifié si les géniteurs d'enfant belge menaient une vie « effective » avec leur enfant **belge** pour obtenir le permis de séjour temporaire.

Il n'y a pas eu de distinction, selon l'origine des parents, par rapport au critère de la nationalité belge de l'enfant : les parents ou personnes équatoriennes, brésiliennes ou péruviennes, ayant un enfant né en Belgique ou dont l'enfant est belge, ont pu obtenir un séjour temporaire en famille, grâce aux instructions de l'Office des Étrangers.

Par ailleurs, les instructions mentionnaient également que le séjour était accordé aux familles avec des enfants scolarisés, dont la procédure d'asile était clôturée, à condition qu'elles puissent justifier d'un séjour ininterrompu d'au moins 5 ans, en Belgique, qu'elles aient introduit une demande d'asile avant le 01 juin 2007 (date de l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure d'asile) et que l'examen de cette demande par les instances d'asile (à savoir l'Office des

Étrangers, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides et le cas échéant l'ex-Commission permanente de recours des réfugiés) ait au moins duré un an. La période requise de 5 ans de séjour ininterrompu prend cours à la date de la première demande d'asile. Grâce à cette instruction du 26/03/2009, certaines personnes ont réintroduit une demande de séjour de plus de 3 mois sur base de l'article 9bis de loi du 15.12.1980.

Nous avons continué à donner l'information suivante : le texte de la loi prévoit que la personne qui sollicite une régularisation doit joindre un document d'identité à son dossier. L'attention des plaignants a été attirée sur le fait que les éléments de fait préalablement invoqués dans une demande d'asile ou une demande d'article 9 alinéa 3 (ou les éléments connus à l'époque et qui auraient dû être invoqués) ne pouvaient plus être repris dans une nouvelle demande de régularisation.

Il est important que les demandes de régularisation contiennent expressément les motifs relatifs aux raisons exceptionnelles justifiant l'introduction de la demande, en Belgique, car une demande de séjour peut être déclarée irrecevable, même si la personne vit en Belgique, depuis plusieurs années, qu'elle a des preuves de son « intégration » et de ses « attaches véritables ».

Pour ce qui est de la régularisation pour motifs médicaux, nous avons continué à informer les personnes concernées. Nous leur avons conseillé d'adresser leurs demandes directement au ministre de la Migration et d'asile (et non aux autorités communales) et avons prévenu les personnes concernées qu'elles recevraient une attestation d'immatriculation dès que leur dossier serait jugé recevable.

Concernant les critères de régularisation pour longue procédure d'asile, nous avons poursuivi la vérification de la situation de chaque candidat réfugié afin de voir s'il pouvait en bénéficier. Dans ce cadre, nous avons de même fréquemment pris contact avec l'Office des Étrangers pour vérifier l'état d'avancement des demandes introduites.

Ensuite, nous avons également reçu les ex grévistes de la faim venant des grèves de la rue Royale, de l'église du Béguinage, de l'ULB et d'Evere. Ils étaient sous attestation d'immatriculation qu'ils avaient reçue suite à la grève de la faim. Il s'agit bien entendu d'un public mixte. Nous avons pris contact avec l'Office des Étrangers pour la prolongation de leur attestation d'immatriculation, ainsi que passé des coups de téléphone aux communes de résidence et assuré un accompagnement individuel quand cela s'avérait nécessaire. Nous avons aussi faxé la copie de leur permis de travail B afin que ces personnes obtiennent leur C.I.R.E. temporaire (**certificat d'inscription au registre des étrangers**) **valable 1an**, sur base de l'accord du gouvernement, au sujet des groupes de grévistes.

**a) Récapitulatif des cas traités pour les demandes d'aides en droit des étrangers pour l'année 2009 :**

<b>Répartition des demandes d'aides en droits des étrangers</b>		
	Total	%
Séjour de +de 3mois	0	0
Garder séjour+ changer de statut	0	0
Adoption	1	0,04
Radiation	9	0,3
Séjour prov.	17	0,6
Touristique	22	0,8
Option Nat.	45	1,6
Permis de trav.	48	1,8
Article 9 + Régularisation	916	34,2
Inscr. Comm.	89	3,3

Mariage	90	3,4
Asile	106	3,9
Regroupement	197	7,4
Naturalisation	251	9,4
Article 12bis	281	10,5
Autres droits des étrangers	603	22,5
Total	<b>2675</b>	<b>100</b>

### **b) Bref explicatif :**

Quand on observe ces données, on remarque que la demande de régularisation sur base de l'article 9bis et 9ter ainsi que sur base de l'instruction du 26/03/2009 constitue la principale préoccupation.

En ce qui concerne, le point « autres droits des étrangers », on s'aperçoit que cela représente la deuxième préoccupation essentielle, à savoir 22,5%. Il faut entendre par « autres droits des étrangers » : le regroupement familial, tous les ressortissants hors Union Européenne qui entre dans la directive européenne pour les résidences de longues durées, etc.

La troisième sollicitude réside dans la demande de régularisation sur base de l'article 12 bis. Ce dernier, se divise en 2 catégories principales et concerne:

- **Article 12bis alinéa 2** : l'étranger dont l'un des auteurs ou adoptant possède la nationalité belge au moment de la déclaration pour autant que l'adoption ait produit ses effets avant que l'adopté n'ait atteint l'âge de 18 ans ou n'ait été émancipé.
- **Article 12bis alinéa 3** : l'étranger qui peut faire valoir 7 années de résidence principale en Belgique couverte par un séjour légal et qui au moment de la déclaration a été admis ou autorisé au séjour pour une durée illimitée.

En somme, cette procédure est possible uniquement si l'adopté est en règle de séjour de plus de 3 mois et pour autant que l'adoptant résidant à l'étranger puisse démontrer ses liens effectifs avec l'adopté.

La demande de naturalisation représente, quant à elle, 9,4% des visites. Dans ce cas-ci, la procédure pour devenir belge passe par la Chambre des Représentants.

Ensuite, plus loin on retrouve les demandes d'inscriptions communes à 3,3%, ce qui signifie : une demande de séjour de plus de 3 mois sur base de l'article 40 en tant que descendant, ascendant ou conjoint de belge, ressortissant belge ou européen.

Enfin, l'option de naturalisation représente 1,6% des demandes. Celle-ci se fait sur base de l'article 16 du code des nationalités qui concerne : le/la conjoint(e) d'une personne belge qui souhaite la réunification et les personnes nées en Belgique puis retournées dans le pays d'origine qui rentreraient dans les critères afin de pouvoir demander une option et ce, avant l'âge de 22 ans.

### **c) En quoi consiste le travail ?**

Par ailleurs, nous avons continué à donner des informations au sujet du visa touristique et du visa regroupement familial.

Plusieurs dossiers traités concernaient des parents d'enfant belge en situation irrégulière. Nous les avons aidé à introduire une demande du séjour sur base de l'article 9bis, en tant que géniteurs

d'enfant belge, auprès du Bourgmestre de lieu de résidence. Ce dernier envoie, à son tour, le courrier après enquête de résidence, au service de demande de séjour, à l'Office des Étrangers.

Nous poursuivons les conseils aux parents d'enfants mineurs belges afin qu'ils introduisent la demande de séjour, de plus de trois ascendants d'enfant mineur belge, sur base de l'article 40ter de la loi du 15.12.1980. Nous prorrogeons les informations aux ressortissants de l'Union Européenne et aux membres de leurs familles.

Par ailleurs, le service social a été consulté en matière de regroupement familial, sur base de l'article 10 (ressortissants hors Union européenne) et de l'article 40 (ressortissants de l'Union européenne). Nous avons aidé les personnes à préparer leur dossier et à assurer son suivi, par des contacts avec l'Office des Etrangers, le service public fédéral des Affaires étrangères et, quand nécessaire, les ambassades et consulats belges à l'étranger.

Une aide a été apportée aux personnes désireuses d'introduire une demande de séjour, en tant que conjoints de ressortissants belges, ou de ressortissants de l'Union européenne. A ce jour, l'arrêt MRAX du 25/07/2002 (Cour de Justice des Communautés européennes) ne s'applique toujours pas à l'article 10 qui vise le regroupement familial, via des ressortissants hors Union européenne ou non Belges, si le conjoint et les enfants de moins de 18 ans sont sur le territoire avec leurs passeports sans visa ou avec un visa périmé.

La demande du bénéfice du regroupement familial pour les ressortissants hors union européenne, sur base de l'article 10 de la loi du 15.12.1980, est rejetée par un ordre de quitter le territoire ; ce que l'on administrativement une « *annexe 13* ».

La personne, si elle a un visa en règle ou un séjour en règle, peut introduire une demande de séjour, sur base de l'article 10 et 12bis de la loi du 15.12.1980. L'article 12bis stipule qu'un permis de séjour peut être obtenu pour raisons exceptionnelles sur base d'un regroupement familial pour autant que le demandeur entre dans les conditions de l'article 10.

Si le visa est périmé ou que le séjour n'est pas en règle, la personne peut invoquer des raisons exceptionnelles qui l'empêchent de retourner dans son pays pour demander un visa auprès du consulat ou de l'ambassade de Belgique, en vue d'obtenir le séjour selon l'article 10 et 12bis de la loi du 15.12.1980.

Pour ces dernières, nous vérifions ensemble si le conjoint est bien en règle de séjour, dans quel cas on peut introduire une demande de nationalité belge. Il est aussi nécessaire de vérifier la durée du séjour car dans le code de la nationalité il existe différentes procédures et nous leur conseillons la plus adéquate.

Nous les aidons à constituer leur dossier, les accompagnons à l'État Civil en vue d'introduire la déclaration de nationalité, sur base de l'article 12 bis paragraphe 2 et article 12bis paragraphe 3, du code de la nationalité.

Nous expliquons, aux parents belges qui ont des enfants au pays, que leurs enfants peuvent se présenter et déposer leur demande de déclaration de la nationalité, sur base de l'article 12bis paragraphe 2 (étranger ayant un géniteur belge qui réside en Belgique). Ce dernier doit prouver les liens effectifs avec son géniteur belge et prendre contact avec la Chambre des Représentants (le service naturalisations, le Parquet du procureur du Roi et les communes). Dans le cas de rejet de la déclaration, sur base de l'article 12bis paragraphe 2 ou 3, il faut vérifier le motif et aider la personne à introduire un recours afin que le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance soit saisi. S'il y a un rejet ou un ajournement de la part de la Chambre des Représentants, nous aidons les personnes à rédiger leur demande.

Nous informons également les résidents de longue durée qui habitent en France, en Espagne ou

en Italie et qui désirent travailler et obtenir leur séjour sur base de la directive européenne concernant les résidents des pays tiers. On les informe sur les démarches à entreprendre pour obtenir leur séjour en Belgique, ainsi que pour y travailler en tant que salarié.

La Belgique les soumet toutefois à l'obtention d'un permis B avec une enquête sur le marché de l'emploi. Dans le cas où la demande de permis de travail a été faite pour un emploi dans un secteur en pénurie, le ou la ministre de l'Emploi accordera plus facilement le permis de travail. Les résidents qui désirent travailler en tant qu'indépendants doivent aussi être en possession d'une carte professionnelle délivrée par le ministère des Classes moyennes.

Certains ressortissants bulgares ou roumains se renseignaient sur les formalités à accomplir afin de s'établir en Belgique, en tant que travailleur, ou pour obtenir un visa, sur base de leurs activités d'indépendants.

Comme toujours, beaucoup de consultations ont été données en matière de naturalisation (article 12bis du code de la nationalité), de même que sur la procédure d'asile. En ce qui concerne cette dernière matière, on constate que les sollicitations concernaient généralement des anciens dossiers.

### **1.3 .Demande d'aide en droit social.**

Le service a comptabilisé 635 demandes ayant été motivées par des questions relevant du droit social. Même si les demandes initiales relèvent du droit des étrangers, il arrive que les personnes soient confrontées à des difficultés dans leur vie quotidienne. Les demandes concernaient les droits sociaux (aide sociale, revenus d'intégration sociale, allocations familiales, indemnités d'incapacité de travail, invalidité, pensions, etc.).

Si un problème financier survient, l'assistante sociale vérifie la situation administrative (au niveau du séjour) du consultant et si un CPAS est compétent pour l'aider. Elle prend contact avec ce dernier ou conseille au consultant de prendre contact avec un avocat *pro deo* (en cas de refus du CPAS).

#### **a ) Voici le tableau récapitulatif :**

<b>Répartition des demandes d'aides autre que le droit des étrangers</b>		
	Total	%
Logement	31	4,9
Questions financières	72	11,3
Emploi	78	12,3
Scolarité	8	1,3
Formation	14	2,2
Droits sociaux	219	34,5
Famille	82	12,9
Santé	90	14,2
Plaintes	2	0,3
Autres	39	6,5
<b>Total</b>	<b>635</b>	<b>100</b>

#### **b ) Explicatif du tableau :**

Dans ce tableau, on observe que les demandes en droits sociaux représentent la première raison des visites avec 34,5%. En effet, les demandes d'aide à l'obtention d'un revenu d'intégration, de pension, du CPAS, ..., ont constitué le besoin principal.

Ensuite, 14,2% des demandeurs ont sollicité une aide pour le lancement de la procédure pour l'obtention de la couverture sociale afin d'entamer, plus tard, les démarches pour qu'ils entrent dans les conditions prévues par l'article 9ter.

Les questions financières faisant référence au problème de paiement, aux huissiers de justice, etc. ont constitué 11,3% des demandes. Et les difficultés conjugales, garde d'enfant, pension alimentaire ont représenté 12,9% des visites.

Enfin, il faut comprendre par le point « autres », tout ce qui a attiré à l'aide apporté pour remplir les contributions, la traduction de documents, l'explication concernant des factures, etc.

### **c) En pratique cela donne :**

Les personnes en séjour irrégulier ne peuvent bénéficier d'aucune aide financière mais peuvent introduire une demande d'aide auprès du CPAS de résidence. Elles n'ont droit qu'à l'aide médicale urgente.

A propos des femmes en statut illégal et enceintes, le CPAS octroie l'aide médicale urgente pour le suivi de leur grossesse.

Si les parents (en situation illégale) d'enfants belges introduisent une demande d'aide financière au CPAS, en cas de refus, la personne introduit un recours au tribunal du travail et peut gagner l'aide financière.

Les personnes qui ont de graves problèmes de santé et qui ont introduit une demande de séjour sur base de l'article 9ter mais dont la demande est déclarée irrecevable pourront malgré tout obtenir l'aide financière d'un CPAS si elles sont en possession de leur attestation d'immatriculation.

Des informations ont également été données à des personnes en conflit conjugal, en procédure de répartition pour les gardes d'enfants et dans des demandes de pension alimentaire.

Après le 19/07/2009, nous avons informé, vérifié et préparé les dossiers de régularisation de consultants sur base de l'instruction du 19/07/2009.

Début septembre, et ce jusqu'au 15 décembre 2009, nous avons informé, puis constitué des dossiers de demande de régularisation de séjour sur base de l'article 9bis et de l'instruction du 19.07.2009.

### **d) Conclusion**

Le quotidien du centre d'accueil a principalement été alimenté par les demandes d'aides en droit des étrangers. En effet, les visites sur l'année 2009 révèle que la régularisation du séjour des étrangers sur base de l'article 9 alinéa 3 de la loi du 15 décembre 1980 ainsi que sur base de l'instruction du 26 mars 2009 reste toujours la préoccupation principale et constitue 34,2% des visites.

Pour ce qui est des demandes d'aide en droits social : les visites pour les droits sociaux s'élèvent à 34,5%. L'aide apporté a essentiellement été un soutien pour l'obtention aux allocations de chômage, pour le droit aux allocations d'invalidité, etc.

## 2 . L'accueil des victimes de racisme et discriminations

### 2.1 .Plaintes et témoignages

Au cours de l'année 2009, 115 dossiers ont été constitués par le bureau des plaintes du MRAX. Ce chiffre correspond aux dossiers ouverts (rencontre du plaignant et intervention du MRAX, celle-ci pouvant prendre la forme d'un simple conseil ou d'une réorientation). Outre ces dossiers, de nombreux témoignages ne nécessitent pas toujours une démarche de l'association, soit qu'ils ne sont pas liés à notre objet social ou soit parce qu'une intervention du MRAX s'avèrerait inopportune. Il arrive également que les personnes qui s'adressent à ce service ne souhaitent pas que les faits qu'ils exposent donnent lieu à un quelconque suivi ; il s'agit alors plutôt d'informer les personnes sur leur situation et d'être entendus. A noter également que nombre de témoignages, plaintes, questions sont adressées par courriel ou entretien téléphonique. Il est difficile, vu le nombre de questions qui parviennent quotidiennement au MRAX, de comptabiliser l'ensemble de celles-ci dans un tel tableau.

Les 115 dossiers constitués au cours de l'année 2009 concernent :

Domaine	Nombre	Type de comportement
Administration, services publics	3	Propos injurieux, refus de service
Forces de l'ordre	64	Abus de pouvoir, refus de service, refus d'acter une plainte, propos injurieux, insultes racistes, incitation à la haine, coups et blessures
Milieu Professionnel	17	<u>NB</u> : total supérieur à 60 car relations de travail et licenciement peuvent se combiner
Milieu scolaire	9	Propos maladroits, port du voile, refus d'inscription en raison de l'origine et/ou des convictions religieuses d'un élève.
Relations entre particuliers	4	Propos injurieux, insultes racistes, provocation, harcèlement moral, coups et blessures
Logement	7	Propos injurieux, refus d'offrir un bien en location
Biens et services	5	Refus d'entrée, de service, propos racistes
Autres	6	Profilage racial, Internet, centres ouverts...

### 2.2 .Tendances générales

En ce qui concerne le profil des plaignants, on relève que le public du bureau des plaintes se compose de près de 2/3 d'hommes. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-40 ans (55% des plaintes). L'origine ethnique/nationale des victimes se répartit comme suit :

Afrique Nord et Turquie : 85%

Afrique subsaharienne : 4%

Europe (dont Russie) : 9%

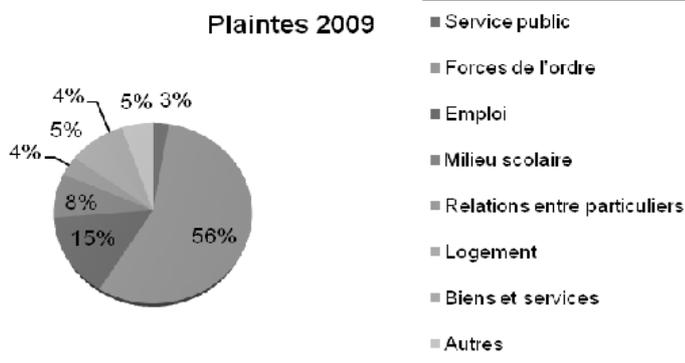
Autre : 2%

Des faits relevant de l'islamophobie (on entend par là principalement la problématique du port du voile en milieu scolaire ou professionnel ainsi que les insultes liées à la conviction et non à l'origine ethnique) ont été dénoncés dans un peu moins de 10% des plaintes. Pour l'islamophobie comme pour l'antisémitisme, la majorité des plaintes portées à notre connaissance portent sur des

site web ou des chaînes de mails.

En 2009, le nombre de plaintes relatives au racisme sur internet (mails ou sites racistes, dérapages sur les forums de discussion...) continue à être important, et ce de manière constante depuis 2007. La matière étant juridiquement complexe, le bureau des plaintes oriente le plus souvent les plaignants vers le site internet créé à cet effet par le Centre pour l'égalité des chances ([www.cyberhate.be](http://www.cyberhate.be)).

Le nombre de dossiers révélant des propos racistes ou xénophobes ou des violences physiques est très élevé (respectivement une quarantaine et une vingtaine). Les propos racistes se retrouvent le plus souvent dans des affaires de relations entre particuliers (fréquemment des différends entre voisins) ou de relations de travail entre collègues.



Un nombre important de dossiers a trait aux discriminations dans le monde du travail. La discrimination en milieu professionnel est d'ailleurs, cette année encore, un chantier prioritaire du MRAX.

Enfin, il faut relever une nette d'augmentation – plus de la moitié des cas – des dossiers de violences policières ou de pratiques qui s'y apparentent. Force est de constater une fois de plus, que l'impunité de ces violences racistes constitue un réconfort de certains policiers dans

leurs pratiques racistes et de surcroît violentes. Nous reviendrons plus longuement ci-dessous, sur un cas qui a mobilisé le MRAX cette année.

## 2.3 .Illustrations : divers exemples de cas traités

### a) Logement

**M. A.** loue un studio appartenant à **M. K.** Le soir du 10 octobre 2009 le propriétaire rentre dans le studio sans autorisation du locataire et sans avoir prévenu de sa visite. Le locataire demande alors de quitter le studio. Ayant mal pris cette demande, le propriétaire lui tient alors des propos racistes (« *sale noir, fils de p...* ») et quitte le studio.

L'après-midi du 11 octobre 2009, **M. A.** s'apprête à se rendre au *fitness*. Le propriétaire ainsi que son beau-frère se trouvent devant le bâtiment. Le propriétaire interpelle **M. A.** de façon brutale, qui lui répond qu'il n'a pas le temps et l'interroge sur sa façon de lui adresser la parole. Le beau-frère donne un coup dans le ventre à **M. A.** avec une échelle. Ce dernier, lui rend un coup et s'enfuit. Le soir, il rentre chez lui. **M. K.** et son épouse l'attendent. **M. K.** tient une barre de fer, elle un balai. Ils l'agressent verbalement et commencent à le frapper. **M. A.**, a le réflexe d'enregistrer la scène avec son GSM. Il ne rend pas les coups, il réussit également à appeler la police. Quand celle-ci arrive, le propriétaire et son épouse s'enfuient. L'enregistrement nous permet d'entendre l'humiliation, les insultes ainsi que les menaces de mort (l'épouse dit : « *mon frère va venir te tuer !* »).

Ses lésions ont été constatées par un médecin. Par ailleurs, **M. A.**, avec le soutien du MRAX, a porté plainte à la Police. La procédure suit son cours.

## **b) Milieu professionnel**

Nous rencontrons **Mme P.** au mois de juin. Elle est Belge d'origine rwandaise. Elle travaille depuis deux ans comme ouvrière dans un restaurant à Tervuren.

Dès les premiers jours, elle subit une attitude grossière et injurieuse de la part de l'un de ses patrons. Ce dernier se permet de l'insulter : « *Sale connasse, ta gueule* »

Dans la même lancée, il lui affirme dans les yeux qu'étant sale, elle aurait dû « rester dans sa brousse là-bas en Afrique ». A d'autres moments, il manifeste un effarement déplacé : « je n'ai jamais vu une personne plus bête qu'elle ». Le tout agrémenté de quelques crachats dans sa direction.

**Mme P.** Supporte cette situation sans rechigner, craignant de perdre son emploi. A bout, elle consulte le service juridique de son syndicat qui adresse une lettre à son employeur le rappelant à l'ordre en termes très fermes et conseille aussi à **Mme P.** de venir porter plainte au MRAX. Mais elle n'a pas de témoin. Le MRAX prend contact avec le syndicat et décide avec lui d'envoyer à son tour une lettre au patron, lui signalant que ses comportements et propos pourraient, le cas échéant, relever de la loi contre le racisme et qu'il doit donc changer d'attitude. Le MRAX suggère aussi à **Mme P.** d'aller rapporter ces faits à l'ORBEM/ACTIRIS pour se protéger en cas de licenciement.

Quelques semaines plus tard, nous apprenons par **Mme P.** qu'elle a été licenciée et est en maladie.

## **c) Forces de l'ordre**

Dans ce qui suit, vous trouverez la description d'un *screening* organisé par les autorités publiques et l'analyse et actions du MRAX dans ce qui a été l'un des dossiers les plus importants que nous avons dû traiter cette année.

### **i . Les faits**

A l'occasion de la venue de **Mme Tzipi Livni**, alors Ministre israélienne des Affaires étrangères, le mercredi 21 janvier 2009, un rassemblement improvisé de protestation fut organisé aux alentours du Parlement européen, en réaction aux derniers événements à Gaza. Ce rassemblement pacifique n'avait pas fait l'objet d'autorisation préalable par les autorités.

Pour y faire face, les forces de l'ordre ont mis en place la procédure suivante : toutes les personnes avec un faciès « arabe » ou « musulman » étaient repoussées, contrôlées ou arrêtées, seules les personnes sans une « telle apparence » pouvaient passer librement les barrages policiers. Il s'agit ici de l'une des plus grandes opérations de PROFILAGE RACIAL jamais organisée dans notre pays !

Des agents de police ont donc été déployés dans le Quartier Européen, principalement aux arrêts de bus et dans les stations de métro (Maelbeek, etc.), mais également sur la voie publique.

Vers 18h00, un tri systématique a alors été orchestré dans les divers points de contrôle. La police, censées distinguer « les manifestants potentiels » des « simples citoyens », a procédé à un refoulement systématique, à un contrôle d'identité ou à l'arrestation des citoyens présentant un faciès « d'arabe » ou celui de « musulman » (ex : port du foulard). De nombreux citoyens « au faciès inadéquat » ont ainsi été mis à l'écart et ont dû changer de trajet, y compris ceux qui parmi eux ignoraient tout du rassemblement ou n'entendaient pas s'y rendre. Alors qu'en parallèle, les citoyens qui ne portaient pas ce faciès étaient autorisés à circuler dans le périmètre de sécurité sans même que la police ne se soucie de leur intention de manifester.

Ces contrôles d'identité ont même viré, pour certains contestataires à un véritable fichage

consistant en la retranscription de leur identité dans un registre tenu par la police, en la photographie ou l'enregistrement vidéo de leur visage. De même, des arrestations administratives furent également ordonnées pour les plus indignés. Certains témoignages font également état de menaces, de divers traitements désobligeants ou humiliants et d'usages disproportionnés des moyens policiers.

Des dizaines de plaintes nous sont parvenues au MRAX, elles sont toutes concordantes et accablantes à l'égard des forces de l'ordre ! Les plaintes n'émanent pas que de concitoyens qui s'identifient comme arabes ou musulmans, des personnes d'autres origines ou confessions religieuses ou philosophiques rapportent les mêmes faits. Citons par exemple le témoignage d'une députée fédérale *belgo-belge*, laquelle s'indigne de ce que « *les personnes d'origine maghrébine étaient invitées à regagner le métro. Et à celles qui refusaient, la police réclamait leur carte d'identité. Les Belges comme moi, eux, pouvaient passer normalement, sans devoir justifier où ils se rendaient.* » (Le Soir, 22 janv. 09).

## ii . Témoignages

Les huit témoignages suivants ont été choisis parmi des dizaines de plaintes recueillies par le MRAX, afin d'illustrer les différentes dérives (filtrage, fichage, comportement agressif, injure, arrestation, etc.) survenues lors de la fameuse manifestation.

**Habiba :** « *La police évacuait les lieux. Comme j'ai refusé, on nous a embarquées (avec ma fille) et attachées avec une ficelle en plastique, puis je me suis trouvée dans un fourgon de +/- 20 personnes. Un agent m'a bousculée parce que je protestais contre cette injustice. Ma fille et moi n'avions pas les poignets trop serrés, mais certaines personnes pleuraient, souffraient, en particulier un homme qui souffrait de diabète et voulait qu'on desserre les menottes.* »

**Abdelatif :** « *... ils [les policiers] étaient tellement déterminés qu'un grand fort me poussa contre le mur pour me passer des coleçons (sic). (...) Il serra les coleçons, j'ai dû lui demander d'arrêter car ça faisait mal (j'ai toujours des marques à un poignet plus de 48 heures après !). (...) Bien que j'aie cédé à cette discrimination, j'ai demandé son numéro de matricule pour la plainte que je vais introduire, il répondit alors en flamand : « 444555666777888etc. » et appuya son genou contre l'arrière de ma cuisse pour me faire avancer plus vite : un excès de zèle dans son injustice ! Le festival des injustices a continué lorsqu'arrivé dans le bus, je vois une maman avec ses deux enfants et une personne qui fait une crise d'angoisse ! (...) Un agent nous a dit qu'on allait nous emmener au palais de justice et qu'ils pouvaient nous garder maximum 12 heures. Ce qui s'est passé, c'est qu'après près de 2 heures, un autre agent est venu nous demander de descendre un par un et qu'on devait donner notre identité à la sortie du bus. Cette démarche me paraissait suspecte, car il notait nos noms et dates de naissance dans un calepin qui n'avait rien d'officiel.* »

**Maryam :** « *Un policier civil qui prenait des photos m'a interdit de passer en grondant que la manifestation n'était pas autorisée. Rien ne prétendait pourtant que je participais à la manifestation, je ne portais ni keffieh, ni drapeau palestinien, ni slogan, j'aurais pu passer inaperçue mais faute d'être blonde aux yeux bleus, je me suis vue interdite d'accès. Le policier m'a donc interdit de traverser et m'a conseillé de façon virulente de rentrer chez moi si je ne voulais pas être embarquée, au même moment à côté de moi une femme de type européenne est passée sans aucun problème ! »*

**Soumaya :** « *J'ai donné ma carte d'identité, celle de ma fille et de mon fils. En me la rendant, un policier dit, en néerlandais : « regarde, ils nous emmerdent ; qu'ils dégagent ! ». Or je comprends le néerlandais ! Une dame belge passe alors sans problème mais s'implique dans ma situation et me demande ce qui se passe ? Je lui explique la situation et elle dit alors au policier : « je vais aussi à la manifestation ». Le policier répond : « ous faites ce que vous voulez ; moi, j'ai une catégorie précise à arrêter ! » »*

**Lijba :** « *Un policier à Mérode me demande si je vais à la manifestation. Je réponds que non. Le policier me dit alors qu'ils ont le droit d'arrêter ceux qui y vont et tous ceux qui portent un châlè ! Ils ont ensuite enregistré mon identité avant de me laisser partir.* »

**Saïd :** « *Le policier nous a demandé si nous sommes venus manifester, on a dit oui. On a donné nos pièces d'identité. Le policier dit alors « restez donc chez vous, regardez ce que vos enfants font ! » L'un nous a aussi traités de « salopards » en néerlandais. On nous a demandé d'enlever nos mains de nos poches,*

*l'un m'a ôté mon keffieh de force. Ils nous ont plaqués contre le mur; et nous ont filmés en demandant de tenir nos pièces d'identité face à la caméra. »*

**Isabelle :** « Sur le chemin quotidien de retour au domicile familial, à la sortie du métro Mérode, ma

*filles E. Z. [ndlr : mineure !!!], accompagnée de A.B., ont été priés, par des agents de police, de s'écarter des autres passagers afin de procéder à un contrôle d'identité. Leurs noms et prénoms furent répertoriés sur une liste avant de pouvoir poursuivre leur trajet. »*

### iii . Non à l'ethnicisation !

#### 1, Filtrage, fichage et ethnicisation de la sécurité publique !

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX) a condamné avec la plus grande fermeté le filtrage avéré ethnico-religieux, organisé le mercredi 21 janvier 2009 dans le Quartier Européen.

Outre le filtrage qui constitue une atteinte incontestable au droit à la libre circulation, le fichage des données d'identité et les enregistrements vidéo de citoyens constituent une répression arbitraire. Il s'agit bien d'un traitement inégalitaire des citoyens selon l'origine ou la religion – réelle ou supposée.

La sûreté publique et le maintien de l'ordre ne peuvent pas être invoqués dans ce cas-ci par les autorités, précisément parce que ce n'est pas la participation à la manifestation en soi qui a été empêchée, mais bien la participation d'une certaine frange de la population bruxelloise, ce qui constitue un a priori inadmissible et discriminatoire, laissant entendre que le rassemblement en question n'est pas dangereux, par contre certains citoyens le seraient en raison de leur identité!

Cet a priori, couplé au fichage qui a été opéré, s'avère extrêmement inquiétant quant à l'utilisation qui sera faite des données collectées et au traitement « différencié » auquel seront soumis des citoyens étrangers ou d'origine étrangère, dont un certain nombre d'ailleurs n'avaient aucune intention de manifester!

Le MRAX a souligné le risque de voir les personnes, dont l'identité a été répertoriée le soir du mercredi 21 janvier, figurer dans une banque de données sécuritaire, sans même qu'aucune atteinte à l'ordre public n'ait justifié un tel fichage.

#### 2, Ethnicisation du conflit

A l'heure où les débats publics sur la « communautarisation » et l'« importation des conflits internationaux » font rage, le MRAX a mis en évidence le fait que ce procédé témoigne d'une incontestable ethnicisation sur notre territoire du conflit israélo-palestinien dans le chef des autorités. En effet, le refoulement systématique des personnes au faciès « arabe » et/ou « musulman », conjugué au laissez-passer auquel ont eu droit les citoyens sans un tel faciès, laisse transparaître un amalgame, un préjugé douteux et dangereux selon lequel seules les personnes d'origine arabe ou de religion musulmane sont susceptibles de manifester contre la visite d'un dirigeant israélien.

Ce faisant, les autorités et les forces de l'ordre :

- légitiment les discours alarmistes refoulant aux seuls concitoyens d'origine arabe ou de confession musulmane la responsabilité de « l'importation » (pour peu qu'il y en ait une) du conflit israélo-palestinien ;
- et accentuent dangereusement les dérives communautaristes.

Au-delà même du cas précis que représente le conflit à Gaza, la légitimité même des mouvements sociaux et du principe de solidarité est ainsi remise en cause : en effet, selon la logique du filtrage opéré, il serait a priori improbable pour un citoyen « *belgo-belge* » de manifester une quelconque sympathie envers une partie liée à un conflit extérieur, seules les communautés concernées pouvant représenter un « danger » (on se demande bien lequel ?) lors de rassemblements dédiés à des événements internationaux. Pire encore, comment défendre le principe de citoyenneté active et d'intégration réussie si l'on part de ce principe de filtrage qui sous-entend dès lors que « certaines » communautés ne se mobilisent que pour des conflits internationaux ?

Le profilage ethnique qui s'est déroulé représente une véritable humiliation pour nos concitoyens d'origine arabe ou de confession musulmane, une atteinte inadmissible à leurs droits fondamentaux à l'égalité et à la non-discrimination, ainsi qu'une menace contre notre « *vivre ensemble* ».

#### iv . Actions du MRAX

Face aux dérives, le MRAX a décidé :

- **de saisir le « Comité P », pour qu'une enquête externe et indépendante soit diligentée sur ce véritable scandale public** : le Comité permanent de contrôle des services de police, en abrégé le « Comité P », est l'organe de contrôle externe de tous les agents ayant une compétence de police. Dans cette affaire, c'est la police qui a servi de bras armés pour la réalisation du profilage racial à grande échelle. Le MRAX saisit donc le Comité P pour qu'il mette la lumière sur toute cette affaire et fasse des recommandations claires pour que cela ne se reproduise plus !
- **de porter plainte auprès du Procureur du Roi de Bruxelles pour faits de racisme** : toute cette opération de profilage racial constitue une véritable discrimination fondée sur plusieurs critères protégés par la loi, tels que : « *la nationalité, une prétendue race (...) ou l'origine nationale ou ethnique,<sup>1</sup> ou la conviction religieuse ou philosophique (...)* »<sup>2</sup>. Une telle discrimination raciste constitue un délit et est réprimé pénalement : « *Est puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans, tout fonctionnaire ou officier public, tout dépositaire ou agent de l'autorité ou de la force publique qui, dans l'exercice de ses fonctions, commet une discrimination à l'égard d'une personne en raison de l'un des critères protégés. Les mêmes peines sont applicables lorsque les faits sont commis à l'égard d'un groupe, d'une communauté et de leurs membres, en raison de l'un des critères protégés.* »<sup>3</sup>
- **de dénoncer publiquement les propos stigmatisant du Ministre de l'Intérieur, Guido DE PADT, exprimés à cette occasion** : suite à une question parlementaire sur le sujet, le Ministre de l'Intérieur a tenu des propos inqualifiables :  
« *Comme l'appel pour cette manifestation spontanée était incontestablement une action hostile, il est évident que l'action préventive et dissuasive des forces de l'ordre devait s'orienter vers les participants potentiels, c'est-à-dire principalement vers des jeunes*

1 Art. 4, 4°, de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, modifiée par la loi du 10 mai 2007

2 Art. 4, 4°, de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination

3 Art. 23, al. 1 et 2, de la loi précitée de 1981 et de la loi précitée de 2007

*d'origine nord-africaine* » (réponse du Ministre de l'Intérieur Guido DE PADT à l'interpellation de la Députée fédérale Zoé GENOT à la Commission de l'Intérieur de la Chambre des Représentants, le 27 janvier 2009<sup>4</sup>). Cette accusation péremptoire conforte le traitement discriminatoire, que nous contestons, à l'égard d'une population que le Ministre lui-même stigmatise gratuitement et injustement.

## **2.4 .Le travail de rencontre et de médiation.**

Nous signalons également que cette année encore le bureau des plaintes a continué à privilégier la médiation pour la résolution de certains litiges rapportés au MRAX dans la mesure où cela s'avérait possible et utile.

Pour rappel, le principe de la médiation juridico sociale consiste à proposer aux différentes parties (présumé(e) auteur et présumé(e) victime) de tenter de régler le litige qui les oppose par la voie du dialogue. Concrètement, la médiation est une rencontre organisée où chacune des parties peut entendre, le cas échéant, les griefs qui lui sont reprochés et les explications de l'autre partie. Pour optimiser ces rencontres, le rôle des juristes du MRAX consiste essentiellement à veiller dans un premier temps, à ce que le dialogue soit instauré dans le respect de l'écoute de chacune des parties ; dans un second temps, à rappeler la législation en vigueur et les obligations légales qui leur incombent.

Dans l'ensemble, nous sommes assez satisfaits de nos interventions et du résultat obtenu, notamment pour celles qui touchent le milieu de l'enseignement et de la formation professionnelle, des administrations ainsi que des services publics.

---

4 Extrait du compte rendu intégral CRIV 52 - COM 0431

# **Seconde partie : Animation & éducation permanente**

# Introduction

Le MRAX est reconnue organisation d'éducation permanente depuis de nombreuses années. Le décret sur lequel repose cette reconnaissance a été modifié en 2003 et entre en vigueur en 2004 avec une période de transition. Il introduit notamment des aspects plus précis et contraignant quant à l'obtention des subsides qui sont accordés aux associations. Plusieurs critères entrent en ligne de compte à cet égard, notamment les heures effectuées, la couverture géographique, la nature des activités, les publics visés.

La reconnaissance du MRAX doit être renouvelée avec comme année de référence l'année 2006. Cette année, les activités sont multiples et en nette progression, appuyées par les locales de Mouscron et de Louvain-la-Neuve.

Sur base de l'année 2006, la demande est examinée auprès de la CFWB et le MRAX reçoit l'inspection en 2007. En fonction de ces activités, le MRAX obtient en 2008 la reconnaissance sous forme d'un contrat de 2009 à 2013 avec un total de 960h à faire valoir pour avoir la même reconnaissance. La reconnaissance en AXE 1 du présent décret suppose l'implication des publics populaires et non professionnels dans la mise en place des activités, notamment via la création de groupes de travail.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau décret, le MRAX a entamé un processus de redéfinition de l'opérationnalisation des activités en vue de correspondre aux critères du décret. En effet, la reconnaissance du MRAX en AXE 1 du décret exige que l'ensemble des activités soient planifiées, organisées et évaluées avec les publics populaires, à savoir des membres, des bénévoles et d'autre militants.

## 3 . Communication et événements

Le groupe de travail éducation permanente *Mraxinfo* a réuni, tout au long de l'année, de personnes d'horizons et de milieux divers qui ont défini en commun le contenu du journal, qui ont participé à la rédaction des articles et à tout le processus allant de la rédaction à la diffusion du journal imprimé. Ces activités ont permis de mieux connaître la réalité et de comprendre ensemble les mécanismes discriminatoires dont certains sont victimes. De mois en mois, nous avons aussi mis l'accent sur l'élargissement et la diversification de l'équipe de rédaction pour accentuer l'aspect éducation permanente de notre groupe de travail.

### 3.1 .Le *Mraxinfo*

En 2009, nous avons choisi de poursuivre avec la formule du *Mraxinfo* initiée en 2005, c'est-à-dire, un journal bimestriel composé pour deux tiers d'un dossier thématique et pour le reste d'articles relatifs à l'actualité.

Les dossiers ont notamment été consacrés aux thèmes suivants : reconnaissance des minorités et laïcité, Semaine d'actions contre le racisme, répercussions – en matière de lutte contre le racisme en Belgique – du conflit israélo-palestinien, accommodements raisonnables, régularisations des sans-papiers, etc.

Le choix de sortir, tous les deux mois, un journal dont les 2/3 sont consacrés à un dossier thématique, a permis de fédérer les énergies autour du processus de préparation de journal. Cette formule a suscité l'intérêt des personnes parties prenantes au *Mraxinfo* et a amélioré la cohérence de notre publication, ainsi que celle du groupe de travail qui en assure la réalisation. Cette entreprise véritablement collective a beaucoup apporté à tous, tant en termes d'échange humains que de compréhension des réalités respectives.

#### Les articles du *Mraxinfo* publiés en 2009 et classés par thème :

1. 1.Lutte contre l'extrême droite (2)
2. 2.Racisme au quotidien (4)
3. 3.Racisme institutionnel (7)
4. 4.Racisme intercommunautaire (7)
5. 5.Autres (14), actualité, politique d'intégration, politique d'immigration, mémoire...

Numéro 186/janv-avril2009	
Lutte contre l'extrême droite	
Racisme au quotidien	
Racisme institutionnel	
Racisme intercommunautaire	
Autre	-Programme de la Semaine d'actions contre le racisme.
Numéro 187/Mai-juin-juillet 2009	
Lutte contre l'extrême droite	-Enar préoccupée par la montée de l'extrême droite au Parlement européen.

Racisme au quotidien	- Une musulmane visible au parlement bruxellois ?
Racisme institutionnel	-La police a pratiqué un profilage ethnique à large échelle. -Après les musulmanes qui portent le foulard, qui sera le nouvel ennemi de l'intérieur.
Racisme intercommunautaire	-Se faire entendre dans la rue belge et immigrée. -S'en prendre à un Etat pour mieux viser les individus. -Politique de l'autruche et effet boomerang. -Une système de deux poids deux mesures inacceptable. -L'étoile juive et la croix gammée. -Le Mrax et Ibuka présentent un ouvrage collectif pour la commémoration du génocide des Tutsi.
Autre	- A propos d'un jugement formaliste du Conseil d'État.
Numéro 188/Septembre-octobre 2009	
Lutte contre l'extrême droite	
Racisme au quotidien	- Les accommodements raisonnables : l'intox. - Épilogue de l'affaire Feryn.
Racisme institutionnel	- Le rapport Hammarberg - Inscriptions scolaires : en finir avec les discriminations.
Racisme intercommunautaire	
Autre	- Lancement des Assises de l'interculturalité. - Une régularisation, et puis après ? - Quid des répercussions économiques d'une régularisation ? - Des centres si discrets. - Un parcours de soins semé d'embûches. - Des hôtels sans étoiles pour les candidats réfugiés. -Evaluation du Conseil du contentieux. -Philippe Moureaux fâche les organisations juives.
Numéro 189/Nov-déc 2009	
Lutte contre l'extrême droite	
Racisme au quotidien	- A propos des discriminations croisées.
Racisme institutionnel	- Un regard ouvert sur les centres fermés. - Cartographie de la discrimination en Europe. - Rapport alternatif d'ENAR sur le racisme : une Europe sans racisme et discrimination est encore loin.
Racisme intercommunautaire	- En finir avec la guerre des anathèmes. - Dépasser les peurs, construire un monde commun.
Autre	- Accommodements de fin d'année. - Les accommodements, un outil clé de l'antidiscrimination. - Libéralisme philosophique et accommodements raisonnables. - Quelques enjeux autour de la notion d'accommodement. - Les enjeux des accommodements pour les acteurs du marché du travail. - Quand les accommodements raisonnables font rhizome. -J ournée internationale des migrants 2009. - Le Centre pour l'égalité des chances lance une campagne sur les migrations des Belges.

### **3.2 .Les communiqués de presse**

La communication au MRAX c'est aussi des communiqués de presse envoyés régulièrement vers les journalistes de la presse Belge. Ainsi, le MRAX peut attirer l'attention des médias et de l'opinion publique sur des questions et des événements de l'actualité. On pourra ainsi remarquer que l'année 2009, aura été marquée par le voile et toutes ces déclinaisons dans l'actualité. A

travers les communiqués de presse, le MRAX a aussi interpellé à plusieurs reprises le monde politique sur les questions de diversité et de respect des convictions de chacun.

L'année 2009 a été riche d'actualités antiracistes. La question de **la régularisation des sans-papiers** est notamment revenue à maintes reprises au devant de l'actualité. De nombreuses **expulsions de Gens du voyage** ont eu lieu, durant l'été, comme chaque année. Nous avons à nouveau été confrontés, à plusieurs reprises, à des **cas graves de discriminations ou de violences racistes de la part des forces de police**. Cependant, le CA du Mrax a choisi d'axer le gros de sa communication sur **les discriminations au niveau de la religion** et de ses signes extérieurs principalement, à l'exception notable d'un travail assez neuf sur les **discriminations dans l'enseignement** et d'**une publication sur le génocide des Tutsi** qui se place dans la continuité de notre souci de lutter contre toutes les formes de négationnismes. Enfin, le Mrax a fait l'objet de plusieurs attaques, fortement médiatisées, de la part de tenants de la droite populiste, à savoir messieurs DESTEXHE et DEMELENNE, auxquelles nous avons toujours pris soin de répondre dans le détail afin de contrer les basses calomnies diffusées à ces occasions.

14 novembre 2009

Le MRAX s'apprête à déposer plainte contre Alain Destexhe.

Le président du MRAX, Radouane Bouhlal, a indiqué vendredi avoir chargé son avocat de "considérer plus en profondeur" les propos "tout à fait abusifs et outranciers" tenus à son endroit par le sénateur Alain Destexhe (MR) qui l'a accusé de tenir un discours raciste anti-blanc.

13 novembre 2009

Plusieurs mises au point dans notre Mouvement.

Le Conseil d'administration (CA) du MRAX vous informe suite à sa réunion du 9 novembre dernier.

27 octobre 2009

Surenchère du Conseil provincial du Hainaut dans la spirale de l'exclusion !

Ce mardi 20 octobre, le Conseil provincial du Hainaut a approuvé une réglementation interdisant de manière générale et abstraite le port de couvre-chefs et de signes religieux dans tous les établissements et lieux de formation organisés par la province, à partir du 1er septembre 2010.

15 octobre 2009

Philippe Moureaux fâche les organisations juives.

Plusieurs organisations juives, dont le CCOJB, ont réagi aux propos du bourgmestre de Molenbeek, Philippe Moureaux (PS), qui évoquait un "droit à la différence" lors d'une interview au Vif. Véritable dérapage ou tempête dans un verre d'eau ? "Un peu exagéré", selon Radouane Bouhlal, le président du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX), qui dit toutefois regretter que Philippe Moureaux ne prenne pas plus de précaution avec ce sujet sensible.

8 octobre 2009

Voile : ne tirer aucune conclusion politique ou juridique.

Selon Radouane BOUHLAL, président du MRAX il ne faut tirer aucune conclusion politique ou juridique de l'arrêt du Conseil d'État, qui a rejeté le recours en suspension introduit par les deux familles dionaises refusant de se plier au nouveau règlement d'ordre intérieur sur l'interdiction de porter un couvre-chef, en l'occurrence le voile, au sein des bâtiments des écoles communales. Le Conseil d'État ne s'exprime pas sur le fond mais seulement sur un recours en extrême urgence demandant la suspension de la décision.

6 octobre 2009

Le MRAX critique le nouvel arrêt relatif au foulard et la politique de l'autruche du Conseil d'Etat.

Port du foulard dans les écoles : nouveau rebondissement, le Conseil d'État récidive par un déni de justice !

23 septembre 2009

Le MRAX juge le MR moins libéral et plus liberticide.

Le Mouvement Réformateur - MR vient de prendre position, ce jour même, dans le sens de l'interdiction de « tout signe « convictionnel », c'est-à-dire évocateur d'une religion, quelle qu'elle soit, d'une appartenance politique ou philosophique par les personnes employées dans les administrations, les entreprises publiques, l'enseignement, les assemblées élues, ainsi que par tous les élèves de l'enseignement officiel, garçons et filles.

21 septembre 2009

Dimanche 27.09, faites du vélo, pas des centres fermés !

Faisons du vélo, pas des centres !

**APPEL A RASSEMBLEMENT**

A l'occasion de la commémoration du 11ème triste anniversaire de la mort de Semira Adamu, ce dimanche 27 septembre, au 127 Steenokkerzeel, et à 14 heures à la gare de Nossegem, ensemble avec les participants à l'action "Faisons du vélo pas des centres".

22 juin 2009

UNE MUSULMANE « VISIBLE » AU PARLEMENT BRUXELLOIS ?

Mme Mahinur Ozdemir vient d'être élue au Parlement régional bruxellois. Celles et ceux qui ont voté pour elle, l'ont fait en pleine connaissance de cause. Elle ne l'a jamais caché : telle elle se présente dans la vie de tous les jours, telle elle siège déjà au Conseil communal de Schaerbeek, telle elle siègera au Parlement bruxellois... c'est-à-dire, entre autres traits de sa personnalité, en portant un foulard islamique. Mais, manifestement, cette diversité a des limites pour M. Denis Ducarme et Jacques Pivin, Députés MR respectivement au Parlement fédéral et au Parlement bruxellois, qui veulent interdire le « port de signes religieux ostensibles » par les élus dans les enceintes parlementaires, et ce au prétexte de la neutralité de l'État !

15 juin 2009

Assemblée Générale !

Convocation pour la prochaine Assemblée Générale du MRAX le samedi 27 juin 2009 de 10h à 13h au Centre Culturel de Schaerbeek

Le MRAX tient une assemblée générale ordinaire ce samedi 27 juin 2009, de 10h à 13h, au Centre culturel de Schaerbeek (rue de Locht, 91 - 1030 Bruxelles). Tout membre adhérent et effectif peut s'y rendre, tout membre effectif en règle de cotisation y aura le droit de vote.

8 juin 2009

ENAR préoccupé par la montée de l'extrême droite au Parlement Européen.

Le Réseau européen contre le racisme (ENAR) est fortement préoccupé par les progrès de l'extrême droite dans plusieurs États membres de l'UE lors des élections européennes. Des partis d'extrême droite ont remporté des sièges en Autriche, Danemark, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie et Royaume Uni. Malgré un déclin dans certains États membres, comme la Belgique, la France et la Pologne, il existe un danger que ces partis forment un groupe d'extrême droite au Parlement européen.

7 mai 2009

Discriminations racistes dans l'enseignement - Action carte postale : interpellez les politiques !

Suite à notre débat public « Discriminations racistes dans l'enseignement : stop ou encore ? » nous lançons une action carte postale !

Pourquoi 30% des jeunes quittent-ils l'école sans diplôme ? Pourquoi plus de 70% des jeunes Turcs se retrouvent-ils en technique ou professionnel ? Pourquoi plus de 95 % des écoles excluent-elles les filles qui portent le foulard ? Pourquoi n'existe-t-il pas de statistiques sur les résultats scolaires des jeunes issus de l'immigration ? Comment changer l'école ? Quels cours ? Quelles formations pour les professeurs ? Comment inscrire les élèves ?

Conformément aux axes programmatiques 2008-2010, notre Mouvement travaille depuis plus de 9 mois sur un cahier de revendications à l'attention des partis politiques pour élever la qualité de notre enseignement et combattre les discriminations à l'école. Vous aussi, participez ! Nous invitons tout le monde à commander une carte postale, à la signer et à nous la renvoyer ensuite.

7 avril 2009

Le Mrax & Ibuka présentent un ouvrage collectif pour la commémoration du génocide des Tutsi.

Un « livre événement » incontournable, publié aux Editions ADEN.

Qu'est-ce qu'un génocide ? Comment le génocide des Tutsi a-t-il pu se produire dans la totale indifférence de la communauté internationale ? L'ONU est-elle responsable ? Et la Belgique ? Qui cherche aujourd'hui à nier la réalité de ce génocide ? Par quels procédés ? Faut-il pénaliser ce négationnisme ? En quoi le génocide des Tutsi est indivisible de celui des Arméniens et des Juifs ? Pourquoi faire œuvre de mémoire ? Un « livre événement » incontournable, publié aux Editions ADEN, pour répondre à ces questions et pour commémorer le 15e anniversaire du génocide des Tutsi. [www.aden.be](http://www.aden.be)

31 mars 2009

Sans-papiers : Annemie Turtelboom lâche du lest, mais n'applique pas l'accord de gouvernement.

Les mesures sur la régularisation des familles avec enfants scolarisés proposées sont nécessaires mais pas suffisantes. Seule une catégorie bien précise de personnes pourront en bénéficier. Nous demandons à la Ministre d'appliquer les mesures prévues dans l'accord de gouvernement.

18 mars 2009

Un enseignant nie le génocide des Juifs dans une école Bruxelloise ? Le MRAX requiert l'Inspection !

Suite aux allégations d'attitude négationniste à l'égard du génocide des Juifs dans le chef d'un enseignant de religion islamique, le MRAX tient à ce qu'une mission d'enquête soit diligentée auprès de l'Inspection pour les cours de religion islamique en Communauté française. Notre Mouvement rappelle à cette occasion son engagement dans la lutte contre les atteintes à la mémoire des victimes de génocide, particulièrement si ces atteintes sont portées par des enseignants dont la tâche fondamentale est de former des citoyens.

12 mars 2009

La Belgique condamnée pour violences policières racistes.

La Cour Européenne des Droits de l'Homme a rendu un arrêt cinglant à l'égard de l'Etat belge pour avoir omis de traiter l'affaire Turan Cakir, Belge d'origine turque victime de violences policières et de propos racistes en 1996. La Cour a sévèrement critiqué la justice belge pour son attitude laxiste qui a mené à la prescription de l'affaire en droit belge.

26 février 2009

Assemblée générale du MRAX : 7 mars 2009 !

Le MRAX tient une assemblée générale extraordinaire ce 7 mars 2009, de 10h à 13h, à la CNAPD (Chaussée d'Haecht, 51 - 1210 Bruxelles). Tout membre adhérent et effectif peut s'y rendre, tout membre effectif en règle de cotisation y aura le droit de vote.

2 février 2009

Profilage ethnique et religieux ; le MRAX s'insurge et porte plainte !

Le MRAX a tenu ce vendredi 30/01 une conférence de presse exceptionnelle en présence de témoins directs pour dénoncer le profilage et le fichage, par la Police, de citoyens d'origine arabo-musulmane, le 21 janvier 2009, dans le Quartier Européen. Notre Mouvement a reçu à ce jour 39 plaintes officielles et de nombreux dossiers sont en cours de traitement ! Veuillez trouver en annexe (dans l'édition électronique) le dossier de presse qui comprend les faits, des témoignages, la position du MRAX et les plaintes que nous introduirons quant à cette affaire. Nous comptons sur vous pour diffuser cette information !

19 janvier 2009

Le MRAX au Sénat pour préparer Durban II.

Le MRAX a été entendu, par la voix de son président Radouane Bouhlal, à la Commission « Relations Extérieures et Défense » du Sénat dans le cadre de la résolution sur la préparation de la Conférence d'examen de Durban 2009, qui se tiendra dans le courant du mois d'avril. La Belgique siègera au comité de préparation de cette grande conférence internationale pour la lutte contre le racisme, organisée sous l'égide des Nations Unies.

### **3.3 .Conférences de presse :**

En plus des communiqué, une importante conférence de presse a aussi été organisée par le MRAX suite au contrôle d'identités, organisé à grande échelle par la police de Bruxelles lors d'une manifestation dans le quartier européen. Le MRAX tenait à dénoncer ce contrôle au faciès et l'enregistrement systématique pour fichage de toutes les personnes contrôlées.

JANVIER 2009

Profilage ethnique et religieux ; le MRAX s'insurge et porte plainte !

#### **LA POLICE A PRATIQUÉ UN PROFILAGE RACIAL À LARGE ÉCHELLE !**

Le MRAX a tenu ce vendredi 30/01 une conférence de presse exceptionnelle en présence de témoins directs pour dénoncer le profilage et le fichage, par la Police, de citoyens d'origine arabo-musulmane, le 21 janvier 2009, dans le Quartier Européen. Notre Mouvement a reçu à ce jour 39 plaintes officielles et de nombreux dossiers sont en cours de traitement ! Veuillez trouver en annexe (dans l'édition électronique) le dossier de presse qui comprend les faits, des témoignages, la position du MRAX et les plaintes que nous introduirons quant à cette affaire. Nous comptons sur vous pour diffuser cette information !

### 3.4 .Le site [www.mrax.be](http://www.mrax.be)

*Remarque préliminaire : Le présent rapport est établi sans consultation avec le webmaster; vu son absence pour maladie de longue durée. Les statistiques et analyses ont été établit par d'autres membres du personnel du MRAX. Ce rapport constitue donc une analyse très différente de celle que le chargé des opérations aurait pu en faire.*

Le Site Internet présente une mémoire virtuelle du MRAX sur plusieurs années. Cet outil de communication a été créé afin de permettre à un grand nombre de personnes d'y contribuer. Il présente des rubriques de renseignement générale et plus spécifique sur l'ensemble des activités et contributions du MRAX ainsi que des informations, références et évènements concernant l'objet social de l'association. Beaucoup d'informations sont disponibles, mais très peu accessibles et visibles pour le visiteur non-initié. Environ 700 articles sont actuellement sur le site.

Analyse quantitative et qualitative : A partir des données disponibles auprès de l'hébergeur du site du MRAX, nous tenterons ici de faire un aperçu d'analyse de l'importance du site dans la stratégie de communication du MRAX :

#### a ) La validité des statistiques

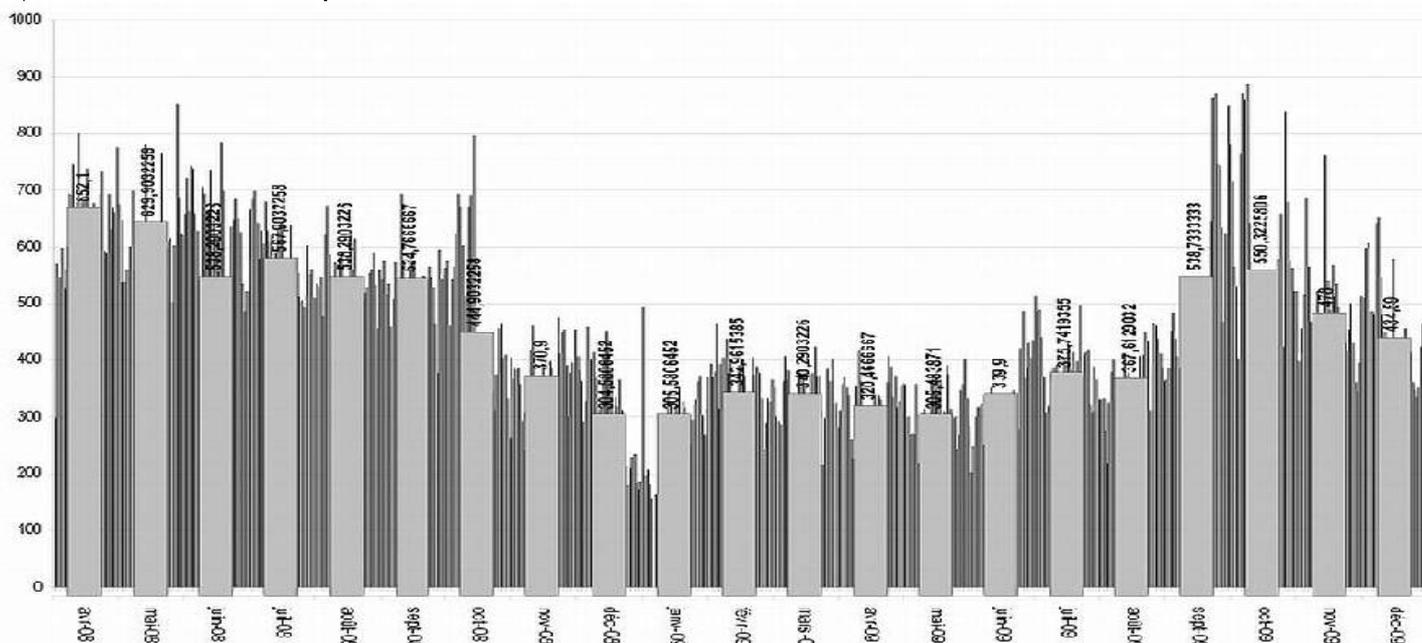
Voici un extrait concernant la fiabilité des données disponibles :

*« SPIP identifie chaque jour les « visiteurs uniques » de votre site en fonction de leur adresse IP. Le système est rapide et relativement fiable (il s'agit d'une estimation relativement correcte du nombre de visiteurs du site, et non des simples « hits » ou des « pages vues » ; un visiteur qui visite plusieurs fois la même page est bien compté pour un unique « visiteur unique »).* »

On peut donc estimer que les statistiques relatées dans ce rapport correspondent en effet à une certaine réalité fiable.

#### b ) Fréquentation\_:

Oscillant entre 200 et 900 visites par jour avec une moyenne de 430 environs et une consultation annuelle de 143124 pour l'année 2009



## i . Quels sont contenus les plus fréquemment consultés

<i>Rubrique</i>	<i>% de fréquentation</i>
• <u>Agenda</u>	10.8%
• <u>Le Mrax</u>	6.4%
<u>10. Société</u>	45.3%
▪ <u>A l'étranger</u>	1.4%
▪ <u>Chroniques</u>	2.1%
▪ <u>Chronique du pays blanc</u>	0.9%
▪ <u>La communauté maghrébine et moi, et moi, et moi</u>	0.9%
▪ <u>Communiqués</u>	13.5%
▪ <u>Controverse</u>	0.6%
▪ <u>Entretiens</u>	2.9%
▪ <u>Humeurs</u>	1%
▪ <u>Points de vue</u>	1.4%
▪ <u>Prises de position</u>	16.4%
<u>20. Culture(s)</u>	7.3%
▪ <u>Audio</u>	0.3%
▪ <u>Bouquins</u>	1.1%
▪ <u>Le coin des nouvelles</u>	1.8%
▪ <u>Les entretiens du Mrax</u>	0.6%
▪ <u>Neuf belges à Montréal</u>	2.8%
<u>30. Droit(s)</u>	4.2%
▪ <u>Jurisprudence</u>	2.3%
<u>40. Documentation</u>	14.8%
▪ <u>Histoire</u>	2%
▪ <u>La législation antiraciste</u>	4.7%
▪ <u>Dossier discrimination</u>	4%
▪ <u>Vous êtes victime ou témoin de discrimination....</u>	2.9%
▪ <u>Vous souhaitez avoir d'avantage d'informations...</u>	1.1%
▪ <u>Les lois contre la discrimination</u>	0.3%
▪ <u>Les sans papiers</u>	0.5%
▪ <u>Réactions</u>	5.7%
<u>80. Campagnes &amp; actions</u>	6.9%
▪ <u>campagne emploi</u>	1%
▪ <u>Campagne liberté foulard à l'école</u>	0.8%
▪ <u>Campagne logement</u>	0.8%
▪ <u>Discriminations dans l'enseignement</u>	0.5%
▪ <u>La direction se réserve le droit d'entrée</u>	2.6%
▪ <u>Semaine d'Actions Contre le Racisme</u>	0.7%
<u>90. Animations</u>	2.6%
▪ <u>Actions et activités</u>	1.3%
▪ <u>Les outils pédagogiques</u>	0.8%
<u>100. Vous</u>	1.7%
▪ <u>Les perles du forum</u>	1.7%

Source : Hébergeur Site Internet du MRAX

## ii . Résultats

Il est difficile d'analyser avec justesse ces chiffres : En effet, environs 45% des visites se concentrent sur la rubrique « Société » dans laquelle sont notamment publiées les prises de positions et les communiqués. Ce sont là en effet les sujets le plus fréquemment mis à jour qui incluent l'ensemble d'annonces de sujets placés à la UNE. Mais la structure du site fait que ces sont en grande partie des annonces reprises sur d'autres sources et non des productions propres

du MRAX et que deuxièmement les autres rubriques sont relativement délaissées quant à leur mise à jour, vue le manque d'effectifs.

La structure du site n'a pas été respectée par la suite de sa création, des rubriques ont été abandonnées, d'autres jamais conçues et simplement intégrées dans les messages à faire apparaître à la UNE, afin de garantir leur publicité auprès d'un large public.

Le développement voire la refonte complète du site est à l'étude avec des suggestions concrètes depuis longtemps, mais elle demande des moyens considérables dont le MRAX ne dispose pas actuellement.

### iii . Origines des visites

- 2868 visites : [Google](#) (1561)
- 722 visites : [fr.wikipedia.org](http://fr.wikipedia.org)
- 480 visites : [www.contreleracisme.be](http://www.contreleracisme.be)
- 356 visites : [www.mrax.be](http://www.mrax.be)
- 228 visites : [francoisquinqua.blog.lemonde.fr/2009/11/15/le-m...](http://francoisquinqua.blog.lemonde.fr/2009/11/15/le-m...)
- 198 visites : [www.cire.irisnet.be/assoc-membres.html](http://www.cire.irisnet.be/assoc-membres.html)
- 118 visites : [www.sfr.fr/do/gsa/search](http://www.sfr.fr/do/gsa/search)
- 114 visites : [www.mirabab.fr/associations.ph...](http://www.mirabab.fr/associations.ph...)
- 94 visites : [aimtrust.com/aim/r/60008](http://aimtrust.com/aim/r/60008)
- 84 visites : [www.enar-eu.org](http://www.enar-eu.org)
- 82 visites : [www.mrap.fr/liens/](http://www.mrap.fr/liens/)
- 80 visites : [public.guidesocial.be/associations/mr...](http://public.guidesocial.be/associations/mr...)
- 71 visites : [www.facebook.com](http://www.facebook.com)
- 58 visites : [reseau-ipam.org](http://reseau-ipam.org)
- 48 visites : [www.lepost.fr/article/2010/04...](http://www.lepost.fr/article/2010/04...)
- 46 visites : [www.semainecontreleracisme2010.be](http://www.semainecontreleracisme2010.be)
- 44 visites : [agora.qc.ca/mot.nsf/Dossier...](http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossier...)
- 43 visites : [www.diversite.be](http://www.diversite.be)
- 42 visites : [www.becompta.be/modules/recherc...](http://www.becompta.be/modules/recherc...)
- 40 visites : [www.democratie-plus.be/4.liens.htm](http://www.democratie-plus.be/4.liens.htm)
- 34 visites : [www.webconfs.com/search-engine-s...](http://www.webconfs.com/search-engine-s...)
- 32 visites : [www.asf-ev.de/index.php?id=86...](http://www.asf-ev.de/index.php?id=86...)
- 30 visites : [www.pointdappui.be/liens.html](http://www.pointdappui.be/liens.html)
- 28 visites : [www.discriminator.be/?p=1761](http://www.discriminator.be/?p=1761)
- 28 visites : [europa.eu/youth/your\\_righ...](http://europa.eu/youth/your_righ...)
- 26 visites : [Bing](#)

Comme c'est sans doute le cas pour beaucoup de sites, la majeure partie des origines des visites provient des grands moteurs de recherche, google, ensuite de wikipedia. La troisième et quatrième place revient aux ressources du MRAX lui-même (site de la Semaine d'actions contre le racisme et le site du MRAX lui-même). Les autres visiteurs proviennent partiellement de réseaux sociaux mais aussi de partenaires du MRAX ou autres institutions spécialisées en lien avec l'objet social du MRAX.

## 3.5 .Le centre de documentation

*Remarque préliminaire : Le présent rapport est établi sans consultation avec la personne chargée du centre de*

*documentation, vu son absence pour maladie de longue durée. Les statistiques et analyses ont été établit par d'autres membres du personnel du MRAX. Ce rapport constitue donc une analyse très différente de celle que le chargé des opérations aurait pu en faire.*

Le centre de documentation du MRAX n'a pas été réellement mis en valeur au cours de l'année 2009 et aucun membre du personnel n'a réellement été affecté à son entretien. En effet les demandes qui ont été formulés par les publics ont été traitées directement par les différents membres du personnel qui les ont aiguillé vers les documents correspondants et autres ressources utiles.

# 4 . Animation et Formation

## *Préambule*

Les perturbations internes et institutionnelles ont grandement affectés le service animation comme l'ensemble du MRAX. Sans détailler dans ce rapport les conséquences de cette crise, retenons qu'une grande partie des activités du MRAX devront dorénavant se conformer au décret éducation permanente. Cette transformation requiert notamment une réelle démarche pédagogique cohérente visant à atteindre les objectifs de l'éducation permanente. Le service animation a depuis longtemps intégré cette démarche et participera avec enthousiasme à cette transformation. Les expériences et la démarche développée permettent notamment entre autres de travailler avec un public populaire de façon participative et de leur permettre de développer des attitudes, connaissances et savoir-faire pour devenir des acteurs antiracistes au quotidien. Cependant cette réflexion devra se poursuivre, s'affiner et être évaluée de façon permanente afin de garantir la meilleure mise en place pour les objectifs de l'association.

## **4.1 .Introduction**

**Adéquation et répartition des activités au regard des thématiques reconnues dans le cadre du décret de l'éducation permanente :**

Le travail du MRAX et surtout du service animation est subventionné depuis de nombreuses années dans le cadre du décret « *Education permanente* » de la Communauté française. Suite au renouvellement de la reconnaissance du MRAX dans ce cadre, l'actuel contrat de programme est valable pour une période de 5 ans de 2009 à 2014. Le MRAX doit développer ses activités en suivant les exigences du décret à travers les 4 thématiques ci-dessous :

- **Thématique d'action N°1 « *Déconstruction des préjugés, stéréotypes et amalgames* » :** actions de sensibilisation du grand public, ayant comme objectif une évolution des mentalités.
- **Thématique d'action N°2 « *Lutte contre les discriminations au quotidien* » :** actions de mobilisation ayant comme objectif une évolution des pratiques discriminatoires.
- **Thématique d'action N°3 « *L'asile, l'immigration et le droit des étrangers* » :** action de mobilisation et d'éducation non formelle en direction des immigrants ayant comme objectif leur intégration sociale et culturelle, et l'égalité des droits.
- **Thématique d'action N°4 « *Vivre ensemble : valorisation de la diversité, reconnaissance des minorités culturelles et lutte contre les tensions intercommunautaires* » :** actions d'information, de sensibilisation, de mobilisation et de diffusion culturelle ayant comme objectif l'émancipation des minorités culturelles dans un contexte démocratique et égalitaire.

Concernant le développement en fonction des 4 thématiques ci-dessus, la majeure partie des activités allient dans leur contenu des aspects faisant partie d'au moins deux voir de plus de thématiques. Traditionnellement, la thématique 1 était prépondérante au sein des animations. Depuis plusieurs années et notamment à travers la standardisation relative des animations types, les thématiques 1+2 ont été fortement liées entre elles afin de contribuer à la fois au changement de l'attitude mais aussi à son expression au quotidien à travers l'action (but même du décret de l'éducation permanente).

Les thématiques 3+4 ont été également abordées dans une série d'activités avec des primo arrivants.

Répartition des activités entre les activités d'éducation permanente et les autres <sup>5</sup>

	Activités d'éducation permanente	Autres activités d'animation et de formation	Total des activités
Heures	160	41	201
Nombre participants	1008	205	1213

## **4.2 .*Démocratie et Courage devient l'Académie citoyenne.***

Le projet « *Démocratie et Courage* » a été depuis sa création en 2006 un des principaux projets du service, mobilisant une grande partie de nos forces pour le volet des formations (3 semaines en résidentiel par an), les formations continues des animateurs et l'entretien du réseau, l'encadrement pédagogique et l'organisation et la gestion des demandes d'animations.

En partenariat avec la CNAPD, dont le MRAX est membre depuis de nombreuses années, et OXFAM-Solidarité depuis 2008, ce projet a permis de construire des modules thématiques et de les améliorer continuellement pour une parfaite adaptation avec sa visée pédagogique.

Ce projet financé sur des subsides extraordinaires depuis 3 ans, doit s'adapter afin de pouvoir bénéficier de moyens financiers en 2009. Après l'évaluation du travail effectué et des perspectives possibles, le projet est renommé « Académie citoyenne » avec quelques perspectives de changements :

- Élargissement du public cible, tant au niveau des animateurs que du public participants aux animations : Du côté des animateurs, nous souhaitons développer l'aspect intergénérationnel et inclure des personnes de tous les âges. Ceci apporterait une richesse supplémentaire au niveau des points de vue des expériences et des connaissances. Du côté des publics cibles, nous souhaitons également atteindre un public plus uniquement scolaire mais de tous les âges.
- Multiplication des modules : Anciennement, la formation en résidentiel de 5 jours constituait la seule porte d'entrée dans le projet. Cela requiert beaucoup de disponibilité chez les participants tout comme beaucoup de moyens humains et financiers de la part des organisateurs. En 2009, nous avons opté pour des modules dites « d'initiation » de 3 heures en soirée et un seul module en résidentiel complété par des modules de formation continu.

### **Résultat 2009 :**

Après une mise en route très difficile en début d'année, le service a organisé plusieurs modules d'initiation très satisfaisants en vue de motiver les participants de participer à la formation résidentielle en juillet. Faute de moyens suffisants pour l'ensemble du projet, la promotion et les moyens d'assurer la publicité du projet demeurent embryonnaires et ne permettent pas de développer réellement le projet à la hauteur de ses espérances. Intervient aussi la décision du CA de ne plus travailler avec un public scolaire, qui ne correspond de fait pas au mode de

<sup>5</sup> Voir annexe – 1 pour le détail du travail du service animation du MRAX

subsidiation du MRAX en éducation permanente.

Finalement, le partenariat pour cette action avec la CNAPD s'est terminé à l'automne 2009. De nouvelles perspectives devront être développées en 2010 pour redéployer les activités inspirées par le projet mais correspondants aux exigences de l'éducation permanente.

Rappel : Entre 2006 et 2009, plus de 200 personnes ont participé à 10 modules à travers toute la communauté française. Chaque année, entre 800 et plus de 1000 élèves ont participé à nos journées thématiques avec les animateurs volontaires du projet. Les journées thématiques portaient sur d'une part le racisme, les préjugés et leur manifestation au quotidien et les moyens d'action, d'autre part sur les l'histoire des migrations dans le monde et en Belgique, la perception de celles-ci et une mise en question de notre système « d'intégration ». D'autres champs thématiques sont tout à fait exploitables à moyen terme.

Un des points forts de ce projet consistait dans l'extraordinaire hétérogénéité des publics qui formaient très rapidement un groupe très uni et motivé et qui représentait un exemple très réussi d'une interculturalité antiraciste, ainsi qu'engagée auprès des publics qu'ils animaient. Les méthodes interactives et ludiques basées sur les logique de l'éducation non-formelle et permanente ont été appréciées par les participants, elle ont aussi fait leurs preuves dans le travail avec des publics extrêmement variés.

### **4.3 .Animations avec des publics spécifiques.**

#### **a ) Travail avec des primo arrivants :**

Depuis de nombreuses années, le service intervient dans des groupes de primo arrivants, notamment dans le cadre des formations proposées par BON VZW. Ce public est souvent particulièrement curieux et demandeur d'information sur la manière de participer pleinement à la vie « des belges ». Leur attitude par rapport à leur intégration en Belgique est fort différente en fonction de leur origine et surtout de leurs impressions d'accueil. Les séances leur proposent de faire part de leur vécu en matière de discriminations, de les questionner et de développer des connaissances sur le cadre légal en Belgique et leurs moyens de les faire valoir mais aussi leurs possibilités de les pratiquer et de décoder leurs difficultés de façon objective. Enfin, les séances encouragent les participants à poursuivre leur développement pour devenir des acteurs citoyens, informés de leurs droits et critiques.

#### **b ) (Futurs) enseignants :**

Le travail dans la formation continue des enseignants des enseignants du fondamental de la CFWB aborde des thématiques semblables à celles dans les modules de Démocratie et Courage, tout en veillant à donner suffisamment d'espace au vécu des participants quant aux difficultés de mener un tel travail en classe. Les formations leur donnent l'occasion de s'approprier des outils utilisables et adaptables avec les élèves. A cet égard, la base d'outils pédagogiques ([www.mrax.be/outils](http://www.mrax.be/outils)) tout comme les différentes textes théoriques leur sont remis et le but primaire des animations consistent à leur donner un aperçu de notre démarche pédagogique sur la question. La plupart des (futurs) enseignants sont réellement en besoin de connaissances et d'une meilleure compréhension de ces ressources et de cette démarche. Nombre d'entre eux témoignent de la difficulté de développer au mieux les thèmes de la citoyenneté et de l'antiracisme dans un cadre d'un enseignement devenu lieu d'expression de tensions ethniques et sociales, notamment

sur des question de diversité, mais aussi par rapport à une exclusion et pression sociale grandissante.

### **c) Public populaire :**

A travers différents partenariats, notamment avec des organismes d'insertion socio professionnelle, nous animons une série des séances visant à déconstruire certains préjugés et stéréotypes ainsi que des mécanismes de défense qui s'en suivent auprès d'un public « d'insertion ».

La double démarche consiste à les amener à comprendre leur propres représentations, des les questionner et de travailler sur leurs connaissance à faire face aux discriminations au quotidien, surtout au niveau de l'emploi, du logement et du loisir et de mieux connaître leurs droits, de même que les canaux pour les faire valoir.

Ce public est souvent en réelle demande d'expression de révolte par rapport aux injustices qu'ils ont vécues, la plupart du temps souvent en tant que victime (directe ou indirecte, mais de très près). Ces animations mériteront d'être prolongé par des modules plus complets afin de pouvoir développer des réelles alternatives d'action collectives ou individuelles.

### **d) Public scolaire :**

Le travail dans les écoles, notamment à travers les animations Démocratie et Courage vise les processus décrits plus haut de la même manière : expression de vécu, prise de conscience, mise en question, mise en perspective, développement de nouvelles connaissances et attitudes afin de construire des actions au quotidien.

Les élèves sont généralement très sensibles aux différentes thématiques d'exclusion, de discriminations et d'un grand potentiel en termes d'enthousiasme. Cependant ce potentiel doit être valorisé avec l'aide des enseignants afin de devenir un réel engagement. Les élèves sont, dans la plupart des cas, très lucides et interpellés par les injustices, tout en gardant parfois individuellement des prises de positions très tranchées qui ne sont pas les leurs.

### **e) Délégués syndicaux :**

Bien que peu nombreuses, quelques animations éparses avec des délégués syndicaux auront permis de faire le travail de conscientisation et de prise de connaissance du cadre légal concernant les discriminations. Elles auront aussi permis de développer l'empathie, ainsi qu'une meilleure considération des sources, puis des conséquences des comportements et fonctionnements discriminatoires entre collègues et/ou avec l'employeur, pour enfin, accroître leur vigilance par rapport à ceux-ci.

## **4.4 .Projets avec une dimension internationale.**

- 2 personnes du MRAX ont participé au séminaire européen « *No-excuse* », en Allemagne, en Septembre 2009. Le séminaire portait sur le développement de l'extrême-droite dans différents pays européens, leur influence sur les jeunes et les stratégies de prévention possibles pour contrer leur influence.
- *Addressing the root causes of racism – Roundtable and Good Practice of Activities to Prevent Racist Violence Amongst Young People*, Runnymede trust, Royaume Uni,

Octobre 2010. Projet européen sur les bonnes pratiques en matière de prévention de violence raciste. Un membre actif a participé à cette conférence et nous poursuivons le contact. ([www.runnymedetrust.org](http://www.runnymedetrust.org))

- *Deutsches Jugend Institut* – projet de recherche européenne sur la prévention des extrémismes parmi les jeunes par l'institut allemand de la jeunesse. Une rencontre a eu lieu sur l'état des lieux et le travail du MRAX à cet égard. ([www.dji.de](http://www.dji.de))

#### **4.5 .Le travail de conseil et de guidance au quotidien – quelques exemples.**

Quotidiennement, différents acteurs associatifs, des personnes privées et des groupes divers sollicitent des conseils : étudiants cherchant des informations sur des thématiques en lien avec les thématiques du MRAX, associations confrontées à des problèmes de racisme et de discriminations au sein de leurs usagers, interpellation des citoyens sur des mails en chaîne calomniant et injuriant des personnes ([www.cyberhate.be](http://www.cyberhate.be)), professionnels de l'éducation ou citoyens confrontés à des réalités d'exclusions et de rejet qui cherchent des informations sur des façons d'agir.

##### **Quelques chiffres :**

Au cours de l'année 2009, le service a formé ou animé un bon millier de personnes pour un total d'environ 200 heures d'activités. Ceci est inférieur, en volume, aux autres années. Ceci s'explique notamment par l'arrêt du travail dans les écoles à partir de juin 2009, par le manque de moyens extraordinaires, la fin du projet « *Démocratie et Courage* » et le déploiement en éducation permanente. Dans ce cadre, la mise en place du groupe de travail Africains subsahariens et/ou Noirs et du groupe de travail enseignement a notamment nécessité beaucoup de travail de mobilisation, de coordination, de suivi et de mise en place d'actions.

A noter aussi que trois grands événements, à savoir les Assises de l'antiracisme du 21 mars dernier, l'interpellation des partis démocratiques, le 3 juin dernier, et les Assises sur l'avenir des cours philosophiques, le 28 novembre dernier, ont été coordonnées et mis en place en grande partie par le service avec l'appui des nombreux militants du groupe de travail « discriminations dans l'enseignement ». Elles ont rassemblé, ensemble, environ 200 participants. Ces activités auront permis de tisser de liens étroits avec différents acteurs sur la question de l'enseignement et de faire accéder de nouveaux publics à cette thématique.

# 5 . Les groupes de travail du MRAX

Depuis sa création, le MRAX fonde son action sur la participation et la consultation de membres et de militants qui contribuent ainsi à l'essor de notre asbl. En effet, les commissions et les groupes de travail sont des organes essentiels à la construction d'un mouvement pluraliste. Il s'agit bel et bien d'une pratique courante au MRAX : comité de rédaction du MRAX Info, commission juridique, groupe de réflexion sur les régularisations, groupe de bénévoles pour la campagne discriminations à l'entrée des boîtes de nuit... Bien plus important, cette démarche participative que met en place le MRAX est depuis longtemps celle qui s'apparente aujourd'hui à l'éducation permanente : permettre à des publics de se saisir d'une thématique, de l'explorer en vue d'élaborer des actions collectives.

Suite aux décisions prises dans le cadre de l'A.G. de 2008, les membres ont opté pour la mise en exergue des discriminations dans l'enseignement. Un groupe de travail fut donc créé en juillet 2008, s'appuyant sur la présence du MRAX dans d'autres plateformes, notamment le collectif d'une école ouverte à tous.

Ce groupe de travail s'est réuni environ toutes les 3 semaines depuis sa création avec une moyenne de participation de 10 personnes.

Le groupe de travail « *Discriminations envers les africains subsahariens et/ou noirs* » fut créé fin 2009.

Le groupe de travail « *Islamophobie* » fut, quant à lui, mis en place en Août 2009 et fonctionne également d'après les critères de l'éducation permanente.

Ci-dessous vous trouverez les rapports détaillés des trois groupes. Une multitude d'autres groupes de travail sont en cours de création à l'horizon 2010. De multiples questions se posent à l'heure actuelle concernant la bonne tenue des groupes de travail, leur coordination et les relais au sein du mouvement. Un des plus grands défis consiste à susciter la participation aux GT dans la durée et de porter des actions de façon participative.

## 5.1 .Groupe de travail enseignement :

### a) Genèse

En janvier 2008, l'AG du MRAX décide de prendre la lutte contre les discriminations dans l'enseignement comme un des deux axes prioritaires pour les trois années à venir. Nous avons donc créé un groupe de travail composé d'une quinzaine de personnes qui se sont réunies régulièrement, plus au moins tous les trois semaines. Nous avons dans un premier temps rassemblé les études, recherches et articles sur le sujet.

Un premier constat nous saute aux yeux : Il existe beaucoup de littérature sur le fonctionnement du système scolaire, ses dysfonctionnements et ses piètres résultats. Mais vu l'inexistence de statistiques, nous trouvons très peu d'informations sur les résultats scolaires et très peu de recherches sur le vécu des jeunes issus de l'immigration dans l'enseignement. Néanmoins, nos nombreuses animations dans les écoles et les témoignages reçus dans le cadre des permanences du bureau des plaintes, nous font dire que les problèmes de xénophobie, de racisme, de

discriminations et de mauvaises orientations sont largement répandus dans les écoles.

### **b) Réflexion**

Le groupe de travail est créé en Juin 2008 et rassemble en moyenne une dizaine de personnes : membres du conseil de l'administration, membres du MRAX, sympathisants, membres d'autres organisations et membres de l'équipe. Le groupe de travail se donne avant tout un temps de réflexion et d'analyse afin de développer des projets et des activités à mener. L'objectif est d'élaborer des points de vue spécifiques dans ce débat très complexe. Le groupe de travail décide d'aborder les discriminations à l'entrée et au sein de l'école, du point de vue des enseignants mais désire aussi apporter un éclairage du système scolaire en Belgique dans son ensemble (réseaux, filières, ...) dans une analyse critique quant à son rôle de socialisation et d'inclusion sociale. D'après de nombreux rapports disponibles, l'enseignement en Communauté française est en effet le moins performant pour rééquilibrer des inégalités entre les élèves (PISA 2000 + 2004).

### **c) Analyse et formulation de revendications**

La première réalisation du Groupe de travail est la rédaction d'un dossier pour le MRAX-Info en septembre 2008. Dans ce journal, nous développons plusieurs aspects des discriminations dans l'enseignement. Ces articles, écrits par des membres du Groupe de travail, furent élaborés en concertation et servirent de base pour l'écriture du cahier de revendication qui fut présenté en mars 2009 en AG.

Le cahier de revendication devient, après amendements et approbation par les membres de l'AG, le document de référence pour le travail de lobbying et d'interpellation prévu dans le cadre des activités du groupe de travail. Retraçant de manière minutieuse l'évolution de la situation de l'école en matière de discrimination ainsi que les initiatives politiques pour y remédier, le cahier présente un ensemble de 18 revendications clés pour lutter contre les discriminations en milieu scolaire.

### **d) Évènements publics – Les assises de l'antiracisme**

Afin d'informer et de sensibiliser un large public sur la question des discriminations dans l'enseignement, le MRAX a abordé cette thématique dans le cadre des assises de l'antiracisme 2009. Cet événement est organisé dans le cadre de la Semaine d'Actions Contre le Racisme, présentée plus loin dans ce rapport d'activité.

Grâce aux ateliers de discussion, où d'une part les témoignages de jeunes élèves et de parents ayant vécus des discriminations et d'autre part l'analyse pointue de chercheurs viennent enrichir la réflexion, le public prend connaissance des multiples aspects de la problématique.

Une vidéo documentaire sur l'ensemble des témoignages est accessible sur le site du MRAX<sup>6</sup>.

Une pièce de théâtre créée par de jeunes amateurs pour l'occasion met brillamment en scène différents aspects des discriminations décrites dans les ateliers et propose une présentation humoristique mais poignante.

### **e) Lobbying politique et information citoyenne**

Le cahier de revendications a été envoyé à différentes associations de la société civile mais aussi aux différents partis politiques démocratiques francophones qui s'affrontent dans l'arène électorale afin de prendre position sur les propositions du MRAX.

En mai 2009, nous avons interpellé 8 listes qui se présentaient aux élections concernant notre cahier de revendications. Une soirée débat, le 3 juin, leur a permis de répondre aux revendications de notre mouvement et d'être questionné par un public très diversifié. Les réponses des partis aux

6 Site : [www.mrtax.be](http://www.mrtax.be) ou via : <http://www.videobaz.be/2009/05/assises-mrax/>

revendications ont été publiées sur le site web du MRAX, [www.mrax.be](http://www.mrax.be), afin de permettre au public d'en tenir compte en vue des élections.

### **f) Une campagne grand public pour sensibiliser le grand public**

Afin de donner plus d'impact au cahier de revendications et d'informer le grand public, le groupe de travail propose de mener une campagne de sensibilisation axée sur 3 revendications :

- 1) pour des livres et photocopies scolaires non-ethnocentriques et montrant l'histoire des migrations et l'apport de la diversité culturelle ;
- 2) pour une meilleure formation (initiale et continuée) des enseignants ;
- 3) pour la régulation des inscriptions en centralisant les demandes des familles par les pouvoirs publics.

Le groupe de travail a tout d'abord choisit d'aborder la question des inscriptions.

En effet, suite aux élections et la nomination de Marie-Dominique SIMONET comme Ministre de l'enseignement obligatoire et de Promotion sociale, les problèmes d'inscriptions en début du secondaire constituent un aspect majeur pour lequel une interpellation était nécessaire. En dehors des aspects bien connus par le grand public, une série d'éléments moins visibles sont mis en exergue à travers cette campagne. Il s'agit notamment des discriminations indirectes, peu visibles et difficiles à pister, mais qui sont monnaie courante dans différents établissements scolaires, comme différents acteurs de terrain en ont témoigné au sein du groupe de travail et à travers les différents évènements publics.

### **g) Attirer l'attention sur les discriminations indirectes**

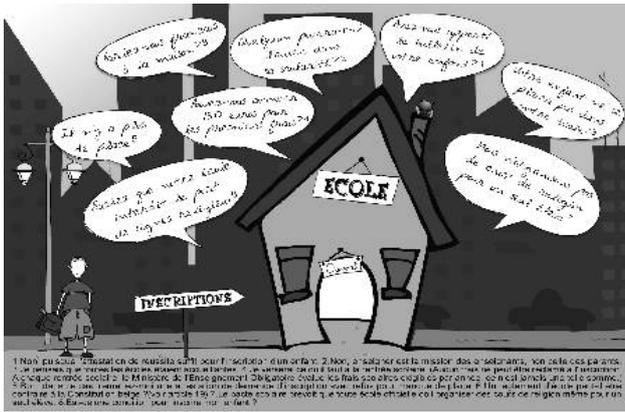
Huit motifs de refus ou de découragements illégaux et inacceptables à l'inscription ont été repris pour cette campagne :

1. Exiger le bulletin de primaire
2. Manque de soutien familial à la scolarité
3. Inadéquation entre la culture de l'établissement et celle de l'élève
4. Paiement d'argent à l'inscription
5. Prétendre un manque de place
6. Interdiction de signes religieux
7. Incapacité d'organiser des cours philosophiques pour certaines confessions
8. Langue d'origine / pratiquée à la maison

Etant donné que beaucoup de parents et d'élèves, surtout issus de l'immigration ou des publics défavorisé ignorent leurs droits et les règlements qui régissent l'enseignement, il était primordial de mener une action qui soit à la fois instructive sur le plan des droits et mobilisatrice sur le volet inscriptions. Après rédaction et révision des propositions, nous donnons un visage à la campagne en créant une carte postale, comportant les deux volets, informatif et revendicatif.

### **h) Lancement de la campagne « carte postale »**

Depuis la rentrée 2009, la campagne est lancée et les cartes postales sont distribuées lors de chaque évènement public du MRAX et lors d'autres rencontres. Afin de maximiser son impact, une pétition en ligne est lancée, demandant notamment la prise en considération de nos revendications lors de la conception du nouveau décret attendu pour le printemps 2010. L'une de nos revendications porte notamment sur la centralisation des inscriptions par un organe indépendant et respectant le choix des parents tout en tenant compte de la mixité dans les



établissements. Il s'agit bien entendu d'un aspect particulier dans le long dossier des inscriptions, mais le groupe de travail a estimé que cet aspect était plus qu'important. De fait, la question des inscriptions a été souvent mobilisée par les seuls parents craignant la disparition des privilèges pour leurs enfants. Le MRAX se veut porteur de la parole et des intérêts des nombreuses victimes d'exclusions et de discriminations. D'autant plus que la mixité sociale et culturelle a un impact positif sur l'apprentissage en classe, contrairement à ce

qui est souvent affirmé sur la place publique. Refuser à la mixité est donc non seulement illégal et discriminatoire mais peu utile à l'amélioration des liens de solidarité pour une société antiraciste.

### **i) Un travail en partenariat pour améliorer l'impact**

Afin de s'allier avec d'autres acteurs de la société civile, le MRAX s'associe comme par le passé à d'autres membres de la société civile, notamment à travers la participation au **collectif d'une école ouverte pour tous** et de **la plateforme contre l'échec scolaire**<sup>7</sup> qui regroupe une vingtaine d'associations. Le but est de renforcer notre poids, d'échanger nos réflexions et de participer aux auditions organisées par la Ministre de l'Enseignement au parlement de la Communauté française sur l'élaboration d'un nouveau décret.

### **j) Assises de l'interculturel – une opportunité d'oser le débat**

Les cours philosophiques en CFWB ont fait objet d'attention particulière lors de la rédaction du cahier de revendication : En effet, chaque établissement scolaire officiel doit, selon la loi, organiser des cours philosophiques pour chaque élève qui le désire (les religions reconnues officiellement). Le groupe de travail recommande que cette pratique soit questionnée. En effet, le groupe de travail estime que le fait de séparer les élèves dans une matière aussi importante par rapport à l'identité est une opportunité manquée pour une meilleure compréhension de l'autre, de sa culture et d'accéder à celle-ci. La proposition faite à l'AG du MRAX, de créer un cours de philosophie comparé, est débattue sans parvenir à une position clarifiée. Le CA du MRAX décide alors d'en faire l'objet de débats dans le cadre des assises de l'interculturel, organisées par l'Etat fédéral à partir d'automne 2009. Le groupe de travail se charge de concevoir une conférence débat « **Cours de religions et de morale ? Cours de philosophie ? Cours d'anthropologie culturelle ? Comment ouvrir chaque élève à la culture de l'autre ?** ».

Cette conférence, organisée le 28 novembre 2009, aura permis de rassembler 5 experts actifs sur le sujet avec des approches souvent fort différentes :



(Michael SINGLETON, anthropologue)



(Un groupe de travail en pleine séance)

7 Voir : [www.ecoleenquestions.be](http://www.ecoleenquestions.be)

Michael SINGELTON, professeur émérite d'anthropologie fait part des nécessaires mises en perspective des systèmes de valeurs et de croyance entre différentes cultures et à travers l'évolution humaine. Il s'agit d'un travail tout à fait essentiel de mise à distance afin de se défaire de l'ethnocentrisme qui s'applique aussi aux religions, pour qu'une ouverture et une compréhension de l'autre puisse avoir lieu.

Xavière REMACLE, formatrice au CBAI et islamologue, présente une série de réflexions sur des cours de religions comparés, qui poseraient toujours la difficulté de présenter des aspects externes des religions, donnant finalement peu d'accès aux systèmes de croyances en tant que conviction religieuse.

Bernard REY, Professeur émérite en sciences de l'éducation de l'ULB, présente les points forts d'un cours de philosophie, tel qu'il existe en France et enrichit d'autres points de vue à partir de la réalité en Belgique.

Afin de lancer les ateliers de travail, deux intervenants proposent deux thèses de travail sur l'introduction ou non de cours spécifiques sur cette thématique :

Bernard NOEFNET, professeur de religion, fait part des multiples collaborations entre chargés de cours de religion et des multiples avantages et retours positifs accueillis dans les écoles. Selon lui, il suffirait de renforcer les liens et de les encourager davantage à travers le système existant.

Joachim LACROSSE, professeur de philosophie et de morale, défend la création d'un cours spécifique sur le sujet, en y associant les enseignants qui donnent ces cours dans une nouvelle structure à créer.

Le public est ensuite invité à participer de façon active dans des ateliers ayant pour but de recueillir un maximum de points de vue. En effet, le groupe de travail a souhaité que ce débat soit enrichi par la contribution de tous citoyens désirant participer. Plus de deux heures de débats intenses auront approfondi la réflexion. Cet événement a permis de faire évoluer le point de vue du MRAX et d'envisager de nouvelles propositions pour une meilleure compréhension entre élèves de différentes confessions et orientations philosophiques. (Rapports et liens de cet événement sont disponibles sur le site du MRAX<sup>8</sup>). Tous les participants auront exprimé leur satisfaction quant à la qualité et le caractère participatif de l'évènement.

### ***k) Chantiers 2010***

Le groupe de travail continuera à se réunir de manière régulière afin de suivre de près l'évolution des thématiques abordées. Voici quelques projets pour 2010 :

- Le décret inscription et son application, vu les dangers de discriminations indirectes ;
- Proposer un point de vue affiné concernant les cours philosophiques ;
- Proposer un deuxième évènement sur la formation initiale et continue des enseignants en suivant les analyses et revendications du MRAX ;
- Organisation d'une large enquête sur les discriminations en milieu scolaire. En effet, aucune étude n'a été menée sur le sujet en Belgique, ce qui constitue une urgence particulière pour mesurer l'ampleur du phénomène ;
- Groupes de parole de parents d'élèves: encouragés par les échanges et contacts noués, le groupe de travail souhaiterait développer davantage de rencontre directs avec les victimes de discrimination afin de leur permettre d'exprimer leur vécu, de le recueillir en vue de

8 Voir : [www.mrax.be](http://www.mrax.be)

formuler des perspectives d'actions et de communication sur cette question souvent mise de côté.

## **5.2 .Groupe de travail discriminations envers les Africains subsahariens et/ou noirs**

Le GT Africains subsahariens et/ou noirs a tenu trois séances de réunion au cours de l'année 2009. Ces rencontres périodiques ont démarré, à chaque fois, à 19 h et se sont terminées à 22h, dans les locaux du MRAX. Ces trois séances ont permis la structuration du groupe qui s'est ainsi doté d'un programme d'activités.

Il faut dire que l'essentiel de nos actions verront le jour l'année prochaine. Notre groupe a d'abord discuté des questions d'ordre sémantique, cela a fait couler beaucoup de salive et donné lieu à des nombreux échanges d'e-mails. La question posée portait sur notre appellation. Allions-nous nous appeler GT NOIR, GT SUBSAHARIEN, ou encore autrement ? Cette question est importante pour les communautés noires car elle renvoie à d'autres questions interpellatrices sur leurs histoires, sur l'anthropologie, l'ethnologie...des peuples noirs tels que soutenus ou défendus dans certains milieux.

Pour les uns, c'est ici, une preuve de notre retard sur le débat idéologique et conceptuel, mais aussi la confirmation de la méconnaissance de notre propre histoire. Pour d'autres, l'appellation GT Noir n'est pas du tout neutre. Ces derniers estiment que cette dénomination stigmatise et « racialise » l'homme noir. Le débat était loin d'être clos, mais un consensus a été trouvé, à savoir de nous appeler GT discriminations envers les Africains subsahariens et/ou noirs.

La richesse quantitative et qualitative des débats, à propos du nom de notre groupe de travail, nous a permis de mieux définir nos actions à venir (voir rapport d'évaluation du GT).

Cette démarche s'intègre bien dans notre nouvelle approche qui se veut réflexive, pour aboutir à des actions concrètes, assurant une prise de conscience améliorée de réalités par le groupe.

### **a ) Historique**

La fondation de notre GT remonte au 20 Novembre 2009, à 19h, quand s'est tenue notre première réunion dans les locaux du Mrax. Cette rencontre inédite figurera dans les annales du MRAX car un certain nombre d'associations, issues des communautés noires, ont répondu à l'appel d'un des administrateurs, Hamel PUISSANT, membre du bureau en charge du service d'animation. La réunion a rassemblé environ une dizaine d'associations partenaires et 23 participants individuels. Elle a été animée par le président du MRAX, Radouane BOUHLAL qui a rappelé l'histoire de la naissance du MRAX et de sa transformation en mouvement sociopolitique pluraliste, radical, revendicatif, aux mains des discriminés, depuis 2005. Il ne voulait plus, a-t-il dit, de comportements, ni d'attitudes paternalistes. Par conséquent, il a appelé à une collaboration d'égal à égal avec les associations intéressées. Il a aussi vivement souhaité que de nombreuses associations et personnes issues de l'immigration africaine rejoignent notre combat antiraciste.

Les deux autres séances ont eu lieu respectivement, le 11 décembre et le 28 décembre 2009. Pour ces trois rencontres, il faut se réjouir de l'intérêt qu'ont accordé les différentes composantes des communautés noires de par leur forte présence et mobilisation. Nous avons compté, en moyenne, 20 personnes pas séance.

## **b) Objectifs**

L'objectif général était de mettre sur place un groupe de travail (qui allait prendre la dénomination groupe de travail (GT) « Racisme envers les Subsahariens et/ou Noirs » et de tenter de répondre aux préoccupations des communautés noires par rapport à certaines discriminations qui leurs sont spécifiques. Lors de la seconde rencontre du 11 décembre 2009, plusieurs objectifs spécifiques ont déjà été définis.

Les questions essentielles sont, à ce stade, les suivantes :

Qui sont ces gens que nous appelons des Noirs, des sauvages, des sous-développés ? Comment ces immigrés réagissent-ils par rapport à nous ?

Ces interrogations nous ont mené, à nous interroger encore et encore sur le colonialisme, sur le racisme, sur les 50 ans des « indépendances africaines », sur le sens de la culture, la pluralité des civilisations et du « vivre ensemble » dans notre pays.

Pour des raisons de méthode et d'organisation, nous avons été amenés à travailler à court et moyen terme sur :

- Présentation du projet du MRAX et réactions sur les discriminations subies par les communautés d'Afrique subsaharienne ;
- Préparation d'une activité commune lors de la SACR 2010 durant la semaine du 15 au 28 Mars 2009.
- Renforcement de la présence subsaharienne parmi les membres du MRAX et dans ses instances.

Pour le long terme, le Groupe de Travail, procèdera à une évaluation, après la SACR 2010, et définira l'opportunité de continuer le partenariat et/ ou de se doter des moyens de fixer d'autres tâches.

## **c) Une structure fragile.**

Le statut de ce groupe de travail, à notre avis, reste flou et nécessite une meilleure redéfinition. Nous devons travailler à rendre les objectifs réellement partagés et clairs pour tous. Nonobstant, la complexité et la fragilité d'une telle structure, nous pouvons dire que, jusqu'à présent, cette première étape a été un succès car nous venons de réussir la mise en place d'un cadre plus que nécessaire à notre combat antiraciste. Il va falloir travailler à renforcer la capacité institutionnelle du GT et à lui donner un contenu plus structuré et plus clair. Nous devons nous armer de patience et consentir des efforts pour réussir ce pari.

Le GT / CN ne doit pas se faire d'illusions. Aujourd'hui, les idées racistes sont diffusées par des moyens plus subtils que par des insultes racistes ; et ce monstre qu'est ce nouveau racisme, s'il n'est pas bien étudié, ne pourra être efficacement combattu.

L'antiracisme de la lamentation, de l'indignation et de la déploration n'a pas apporté, au cours de ces dix dernières années, la moindre preuve de son efficacité dans notre pays. Nous pensons que le GT des communautés noires, sans mobilisation, ne pourra aboutir à des changements notables. Il appartient à ces communautés de se mobiliser et de s'organiser afin de mieux se prendre en charge dans le combat à travers un discours construit. L'assistance dans l'encadrement et l'expertise ne font pas défaut dans les groupes.

Il y a de grandes confusions ou amalgames entre communautarisme et racisme. La présence des

communautés ne conduit pas forcément au communautarisme et le racisme ne se réfère plus forcément aux « races ».

Les choses sont souvent faites pour les Noirs, au sujet des Noirs, aux Noirs ou à cause des Noirs, mais sont rarement faites par des noirs. Ici se pose la qualité de la participation des Noirs dans la prise en charge de leur destin. Les Noirs ne peuvent plus rester sur la défensive car la conjoncture exige d'eux la mobilisation pour une véritable éducation citoyenne dans différents domaines.

L'éducation au pluralisme est le seul pare-feu à opposer aux identités meurtrières, et nous insistons, y compris celles qui nous échappent...pour faire en sorte que les gens n'aient plus peur de l'altérité. Pour le GT, c'est la voie de l'éducation antiraciste authentique. Ce constat semble peut-être banal mais ne l'est jamais dans la pratique. Lorsque les masses prennent conscience, elles deviennent une force matérielle capable de déplacer les montagnes.

C'est à cette tâche que nous appelons les uns et les autres, quelques soient nos couleurs, nos appartenances et nos origines, à s'engager dans la fraternité car le vivre ensemble, c'est aussi reconstruire avec tous, de nouveaux paradigmes et de nouveaux repères dans nos sociétés modernes.

Cette tâche n'est pas facile. Nous savons que ces genres de structures sont complexes et fragiles mais les exigences du combat et de l'éducation antiraciste nous rassurent dans notre engagement.

#### **d) Perspectives**

Il est ressorti de la troisième rencontre des signes encourageant pour la poursuite du partenariat entre les communautés noires et le MRAX pour 2010 mais cela dépendra également de l'évaluation réalisée après la SACR 2010.

Un brainstorming sous forme de tour de table à vite fait surgir des thématiques qui ont retenu l'intérêt des participants. Cette donne a suscité beaucoup d'enthousiasme quant à l'envie de travailler ensemble sur de nombreuses questions concernant les communautés noires.



La gestion des activités de la semaine du 15 au 28 mars 2010 sera décisive pour le futur. L'idée de proposer des activités tout au long de la semaine, qui permettront de remobiliser successivement les gens, jusqu'à la soirée de clôture du 27 mars, nous aidera à décider de la poursuite ou non du partenariat.

Le 21 mars est un jour-clé car c'est la Journée mondiale de lutte contre le racisme, en mémoire du massacre de *Soweto*, en 1976. Les autres jours importants de la Semaine contre le racisme sont ceux de l'ouverture et de la clôture une bonne opportunité de mettre en lumière le phénomène du racisme anti-noir.

Pour cette année, le GT a travaillé essentiellement **sur trois axes** :

- *Les idées reçues sur les noirs* (préjugés, stéréotypes, amalgames et rôle des médias dans les représentations).
- *L'histoire des peuples noirs* (de l'Afrique précoloniale à nos jours),
- *Les pistes d'actions favorisant le « vivre ensemble »* entre les différentes communautés dans notre pays.

L'essentiel de nos questionnements et réflexions ont traits aux points suivants :

- La Restauration de l'historiographie et de la conscience des peuples noirs.
- Réactions sur les discriminations subies par les noirs
- La mobilisation pour lutter contre les racismes à travers d'un front antiraciste.
- Violence et insécurité parmi les jeunes d'origine subsaharienne.
- La question relative au délaissement des financements des associations noires.
- Les racismes arabo-musulmans vis-à-vis des peuples noirs.

Notre GT se donnera les moyens, à court, moyen et long terme, d'aborder progressivement l'ensemble de ces questions.

### **5.3 .Groupe de travail Gens du voyage**

#### **a ) Introduction**

Le groupe de travail Gens du voyage a commencé ses activités au début septembre bien que le Mmax ait déjà été actif pour soutenir différents groupes de Gens du voyage, de manière épisodique, depuis au moins 15 ans.

Notre dernière initiative a pour objectif de développer, pour, et avec les Gens du voyage, un lobbying politique cohérent, dans la durée, de manière à faire avancer leurs revendications de différents ordres. Nous avons formalisé ces revendications (voir point : c )Revendications ), recueillies tout au long de ces dernières années au cours du travail commun avec les Gens du voyage, en *un cahier de revendications* rendu public le 22 mars dernier.

Pour bien comprendre le sens de notre travail, il faut savoir que parler des Gens du voyage, c'est en réalité parler **d'une grande diversité de personnes** (Yeniches, Manouches, Roms, Romas, Sintis, etc), d'origines, de parcours, de modes de vie, etc.

Mais par-delà cette diversité, c'est aborder **une histoire commune, et souvent un présent commun, de discriminations** constantes de tous ordres.

Notre groupe de travail **se concentre actuellement sur l'épineux problème des terrains de passage** et d'hivernage pour les Gens du voyage qui ont gardé un mode de vie itinérant et qui transitent par milliers au travers de la Belgique chaque année. Pour résumer la situation, nous nous contenterons de dire qu'en Wallonie, il n'existe plus qu'un terrain officiel à Bastogne et qu'à Bruxelles, il n'y a plus rien.

Notre groupe d'éducation permanente associe donc les premiers concernés, à savoir les Gens du voyage, à l'ensemble du processus de travail. Notre premier objectif est de faire connaître, le plus largement possible, les revendications des Gens du voyage, les problèmes qu'ils rencontrent et de susciter, dans la mesure du possible, un soutien significatif à ces revendications.

Pour ce faire, nous avons commencé par travailler la sensibilisation, sous forme d'une conférence « état des lieux de la question ». Cette conférence a eu lieu le 22 mars dernier (avec Frank SEBERECHTS - historien, Manu CHARPENTIER – Association nationale des Gens du voyage, Dirk BEERSMANS – Minderedencentrum, Tom SANDERS – aménagement du territoire/cabinet Picque).

Ce fut l'occasion de faire le point sur la situation des Gens du voyage à Bruxelles et en Wallonie, de la comparer aux politiques plus avancées menées en France et en Flandre, et de demander au responsable de l'aménagement du territoire, en Région bruxelloise, ce qui est planifié, à moyen

terme, pour améliorer l'accueil des Gens du voyage.

Il est prévu ensuite de faire notamment venir l'exposition « *Disparus de la terre* », qui est coproduite par le musée de Malines et la Coupole, dans la région de Lille, et de la présenter durant quelques semaines, à Bruxelles. Cette expo porte sur la persécution des Gens du voyage durant la seconde guerre mondiale. D'autres projets sont aussi envisagés.

Le nombre de participants à ce groupe de travail tourne autour d'une dizaine de personnes. Ce ne sont pas toujours les mêmes personnes. En effet, de nouveaux bénévoles viennent régulièrement renforcer le groupe qui repose néanmoins sur un noyau constant de quelques personnes. Nous insistons toujours sur l'importance d'associer les Gens du voyage, issus de groupes différents, à tout notre processus de travail, depuis la discussion sur les modalités d'action, en passant par la préparation des supports de communication, les contacts presse ou la rédaction de documents revendicatifs, jusqu'aux interviews et passages télé. Cette méthode de travail a renforcé la cohérence de notre groupe de travail et de ses actions. Elle a aussi permis d'appréhender en commun les obstacles rencontrés, de les comprendre et de les surmonter tous ensemble. Nous avons ainsi mieux saisi la réalité des discriminations de différents types qui frappent les Gens du voyage et nous avons pu entreprendre de les déconstruire en commun.

### **b) Agenda des réunions**

**14 septembre** : réunion groupe de travail Gens du voyage, avec Manu CHARPENTIER, du Comité national des Gens du voyage. La réunion a consisté à faire le point sur les problématiques rencontrées actuellement par les Gens du voyage, à voir comment les mettre en évidence et commencer un travail de sensibilisation, accompagné d'un travail de lobbying politique à ce sujet.

**9 octobre** : rencontre avec des travailleurs sociaux de la commune de Schaerbeek. Rencontre avec le Soleil du Nord qui dépend de la commune. Visite des locaux de cette a.s.b.l. pour y organiser éventuellement une conférence et topo de la situation des Roms avec qui l'a.s.b.l. est très régulièrement en contact.

**12 octobre** : réunion avec le cabinet de Tamimount ESSAÏDI et l'adjoint du Bourgmestre, Bernard CLERFAYS, Bruno MARTENS. Brainstorming au sujet des activités susceptibles d'être organisées avec le soutien de la commune de Schaerbeek.

**28 octobre** : rédaction collective d'une nouvelle note d'intention et de présentation de notre projet pour l'administration communale de Schaerbeek.

**17 novembre** : déplacement à Lille afin d'y visiter l'expo les « Disparus de la terre », exposée dans l'Hôtel de ville de Lille. Cette expo est le fruit d'une collaboration entre le musée de la déportation de Malines et le musée de la Coupole. Elle concerne la déportation des Tsiganes durant la seconde guerre mondiale. Expo impressionnante et didactique, nous envisageons de la faire venir à Bruxelles.

**07 décembre** : réunion de mise au point des aspects pratiques de la conférence Gens du voyage du mois de mars : fixation des dates, répartition du travail, plan stratégique de communication, choix des intervenants, etc.

### **c) Revendications**

- **Cesser les expulsions arbitraires.** Faire en sorte que l'octroi d'un emplacement dans une région n'ait pas pour effet de généraliser les expulsions arbitraires dans toute la région concernée. En effet, on a souvent constaté que lorsqu'un terrain, de 25 places, par exemple, s'ouvrait, tous les Gens du voyage qui ne disposaient pas de l'emplacement une fois que celui-ci était occupé, et qui donc s'arrêtaient ailleurs, se voyaient traiter de manière beaucoup plus dure qu'auparavant, sous le prétexte qu'un emplacement officiel existait, même si sa capacité est de loin en dessous des besoins réels d'aires de passage.
- **Ne plus avoir recours à la loi sur le stationnement.** Faire en sorte que la loi napoléonienne sur le stationnement, qui implique une expulsion pour un stationnement de 24 ou 48 heures à la même place, ne soit plus appliquée. On doit cesser de traiter les gens du voyage et leurs caravanes comme s'il s'agissait de remorques ou de voitures en infraction de stationnement. Il s'agit, au contraire, de citoyens belges et français et de leur habitat.
- **Préserver notre culture.** Il faudrait comprendre enfin que les Gens du voyage ne cherchent pas à occuper illégalement des terrains privés mais qu'ils n'ont pas le choix. C'est la seule manière pour eux de préserver leur culture, au centre de laquelle on trouve le voyage. Ils préféreraient de loin pouvoir disposer de terrains officiels équipés des commodités minimales.
- **Passer de mesures incitatives à des mesures contraignantes.** Au niveau des régions, à l'heure actuelle n'existent que des incitatifs, notamment financiers, à l'établissement de terrains de passage officiels. Les gens du voyage voudraient que cela devienne une obligation, comme dans la loi Besson, en France, qui oblige toutes les communes de plus de 5000 habitants à ouvrir un terrain de passage.
- **Mettre fin aux expulsions nocturnes.** La pratique trop répandue des expulsions entre 23 heures et 6 heures du matin doit cesser. Les personnes âgées doivent pouvoir se reposer, les enfants doivent pouvoir se reposer et aller à l'école, les parents doivent pouvoir mener leurs activités professionnelles le matin. Bref, comme tout le monde, les gens du voyage ont droit à un semblant d'intimité et de vie normale car l'insécurité d'habitat permanente a des conséquences directes dans d'autres domaines : au niveau de la santé, de l'accès à l'enseignement et des revenus entre autres.
- **Désigner des personnes de contact.** Il serait judicieux que, dans chaque commune, une personne soit désignée qui aurait pour fonction de servir d'interlocuteur et, au besoin, de médiateur avec les Gens du voyage. Cela éviterait beaucoup de malentendus et de frictions inutiles.

Ce cahier servira de base de travail et de communications pour les activités en 2010. Il constitue une étape importante et même indispensable d'élaboration de prises de positions politiques élaborés en majeure partie par les concernés, les gens de voyage eux-mêmes et des militants antiracistes. Ce travail de formulation par écrit est un processus laborieux et complexe, connaissant le manque de transmission par l'écrit au sein de la communauté et le manque de cohésion entre les différents groupes qui font partie de cette communauté aux identités et appartenances multiples.

## **5.4 .Groupe de travail « islamophobie – racisme anti-musulman »**

### **a ) Cadre de travail du GT**

En septembre 2009, le gouvernement fédéral lançait les Assises de l'Interculturalité avec la volonté de promouvoir une société interculturelle ouverte et respectueuse des différences et de la pluralité des religions et mouvements philosophiques. L'objectif principal de ce projet est de

trouver des réponses et des regards innovants sur la question du vivre ensemble : Comment faire vivre ensemble des citoyens ayant des histoires, des cultures, des référents, des religions et des langues différentes dans un même espace national, régional ou local ?

Ces assises de l'Interculturalité poursuivent quatre objectifs concrets :

Le premier objectif consiste, à la suite des multiples débats organisés, à aboutir à de nouvelles recommandations sur les thématiques liées à l'interculturalité. Le deuxième objectif est de créer de multiples espaces de rencontres et de dialogues entre citoyens d'horizons différents sur l'ensemble du territoire en vue d'améliorer la connaissance mutuelle sur l'identité et les pratiques de l'autre. En troisième lieu, il s'agit de mettre au point une politique de communication entre cultures dans l'ensemble du pays afin d'améliorer la réussite des insertions, le métissage de la société, tout en luttant contre les stéréotypes et préjugés.

Enfin, les Assises se veulent être un lieu d'échange permettant aux différents acteurs associatifs et aux autorités publiques de valoriser des idées, des « bonnes pratiques » contribuant au pluralisme de nos sociétés.

Dans ce cadre et vu la montée sans précédent de l'islamophobie dans nos sociétés, le MRAX a décidé d'ouvrir le débat sur cette forme de racisme à l'encontre des personnes de confession musulmane, et d'organiser, à cette fin, une série de rencontres de réflexion autour de cette question.

Cette réflexion est portée par le groupe de travail d'Education permanente « Islamophobie – racisme anti-musulman ». Ce groupe est composé de membres et de sympathisants qui s'intéressent à la question du racisme et des discriminations de manière générale, et à cette forme de racisme en particulier.

Le choix du groupe s'est porté sur l'organisation d'activités de septembre 2009 à mars 2010, aux fins qu'elles puissent profiter au plus grand nombre. Le groupe travaille donc pendant cette période à réfléchir aux thématiques qu'il faut traiter, à l'angle sous lequel il faut les aborder, et bien évidemment aux personnes qui sont les plus à même d'intervenir sur les questions ainsi déterminées. Par ailleurs, il s'occupe également de l'organisation logistique des événements : il n'est en effet pas question, dans une logique d'éducation permanente, de distinguer la part de réflexion intellectuelle de celle du travail pratique sur le terrain. Nous pensons au contraire que cela fait partie intégrante de l'« empowerment » du groupe de travail, que de s'activer sur les deux fronts. Une fois les activités clôturées, le groupe de travail proposera des recommandations à adresser au Comité de pilotage des Assises de l'Interculturalité, il approfondira également les réflexions proposées par les intervenants, notamment par des lectures communes et des productions écrites.

### **b) L'islamophobie et les Assises**

Cette notion est souvent utilisée dans les médias et dans l'espace public mais sans un véritable consensus sur sa signification et ses implications pour les citoyens belges, musulmans ou non-musulmans. Le but est donc de créer le débat entre antiracistes, en confrontant les différents points de vue sur la question, en vue d'enrichir et de nuancer le concept d'islamophobie.

Depuis septembre 2009 jusqu'en mars 2010, le MRAX propose donc une réflexion en plusieurs étapes, rassemblant à chaque session plusieurs intervenants renommés, chaque session formant un angle particulier d'observation de l'islamophobie. Un débat avec le public est organisé à la fin de chaque conférence, suivi de discussions plus informelles autour d'un verre de l'amitié. Jusqu'à présent, le MRAX et son groupe de travail ont organisé deux sessions des Assises. Deux autres

sessions sont organisées en 2010, dont une session de clôture, qui se tiendra à l'occasion de la soirée de lancement de la traditionnelle Semaine d'Action Contre le Racisme, qui s'étendra cette année du 18 au 26 mars 2010.

Nous reviendrons sur les sessions suivantes, sur le bilan global des Assises, ainsi que sur les suites données par le groupe de travail à ses activités dans le rapport d'activité du MRAX pour l'année 2010.

### **c) Première Assise :**

#### **« L'islamophobie, un complexe de l'antiracisme »**

La première session s'est tenue en septembre 2009 et s'est intéressée à une première analyse du sujet, ayant pour titre « L'islamophobie : un complexe de l'antiracisme ? ». A cet égard, nous avons choisi de traiter non pas des antiracistes en tant que tel, mais en partant plutôt des (quelques) questions, qui traditionnellement, constituent les lieux de la divergence entre antiracistes, et dont profitent certains xénophobes pour se donner une apparence respectable tout en continuant à exprimer et exercer ce racisme: la définition du terme islamophobie, la question de l'universalisme, les valeurs de gauche, le communautarisme, et enfin les droits fondamentaux.

Cette session des assises a rassemblé cinq intervenants :

- Samy DEBAH, Président du Collectif Contre l'Islamophobie en France a traité de l'islamophobie en mettant en évidence les différentes composantes de la notion, éclairées par les diverses situations concrètes que le Collectif a eu à traiter en France ;
- Henri GOLDMAN, Rédacteur en chef de la revue de débats « Politique », a mené une réflexion comparée analysant l'attitude de la droite et de la gauche sur les questions de l'islamophobie ; il met en évidence une étonnante convergence entre les partis, par delà les idéologies politiques.
- Marc JACQUEMAIN, Sociologue et Professeur à l'Université de Liège au Département de sociologie des identités contemporaines, a lui interrogé la notion d'Universalité, en se demandant si cet universel est au-delà des cultures, ou bien s'inscrit-il nécessairement dans un terreau culturel, auquel cas il ne saurait être européen-centré, mais doit au contraire s'inscrire dans une négociation interculturelle.
- Inès Wouters, Avocate au Barreau de Bruxelles, spécialisée en droit des minorités religieuses, envisage la protection des minorités religieuses dans une perspective des droits de l'Homme et du respect de l'ordre constitutionnel. A cet égard, elle met en évidence les mécanismes d'exclusion subis par les musulmans similaires à ceux subis par les mouvements dits « sectaires », c'est-à-dire les mouvements minoritaires aux rites jugés exotiques.
- Pierre TEVANIAN, Philosophe et co-animateur du Collectif « Les mots sont importants » en France, qui est intervenu sous le titre : « L'islamophobie : expression d'un communautarisme majoritaire ? ». Il s'agissait, non sans avoir interrogé la pertinence du mot, de renverser la perspective traditionnelle qui voudrait que le communautarisme soit l'apanage des minorités.

D'autres questions, qui peuvent éclairer cette thématiques ont été abordées lors des sessions suivantes. Il importe donc d'analyser cette activité à l'aune de l'ensemble du cycle.

**d) Deuxième Assise :****« Quand l'islamophobie questionne l'école »**

La deuxième session s'est intéressée à l'islamophobie dans l'école.

Cette session a rassemblé quatre intervenants :

- Hassan BOUSSETTA, chercheur qualifié du FNRS et directeur adjoint du CEDEM de Liège, a introduit cette session en mettant en évidence un paradoxe important : alors que l'école constitue, le lieu d'éducation à l'altérité par excellence, il constate que les élèves sont dans ce cadre particulièrement désarmés pour avoir une compréhension construite, c'est-à-dire une information structurée sur les phénomènes de diversité culturelle, d'immigration et de diversité confessionnelle. De notre point de vue, cette carence s'exprime également chez les enseignants de sorte qu'il est naturel que les élèves en subissent les effets néfastes, que ce soit en tant que victimes, ou en tant qu'acteurs de cette forme de racisme.
- Karin HERREMANS, directrice de l'Athénée royal d'Anvers, nous fait part de son expérience au sein de l'école qu'elle dirige. Pour rappel, l'Athénée Royal d'Anvers a fait la une de la presse en interdisant le port du foulard à Anvers, alors que sa directrice avait signé, quelques années auparavant, un texte dans lequel elle condamnait l'interdiction du port du foulard au sein des établissements scolaires. Le cas de cet athénée est sans doute la démonstration la plus manifeste de l'inanité du politique qui laisse le choix aux écoles d'interdire ou non le port du foulard dans l'enseignement officiel notamment. En effet, étant donné que dans les faits, la plupart des écoles ont interdit « les ports de couvre-chefs, les signes ostensibles ou ostentatoires, les signes non-discrets, ... », les dernières irréductibles ont fini par créer une forme de ghettoïsation, compréhensible dans ces circonstances de rejet, mais qui au final créent une atmosphère de non-ouverture au sein de l'école.
- Louis-Léon CHRISTIANS, Professeur à l'Université catholique de Louvain et titulaire de la Chaire de droit des religions a traité, sous l'angle juridique de la question du consentement de l'enfant en matière de convictions. Il est en effet curieux de voir aujourd'hui cette question posée alors que traditionnellement – et même juridiquement –, les parents exercent les choix en lieu et place de leurs enfants, y compris, dans une certaine mesure, en matière religieuse (exemple du baptême en bas âge), et ce, en principe, jusqu'à leur majorité. Cette attention particulière à la question du consentement est sans doute l'une des plus révélatrices de l'islamophobie autour de l'école de manière générale.
- Il n'est pas difficile d'observer que les femmes et filles musulmanes font l'objet d'une attention soutenue de la part des islamophobes de tous bords, mais même au-delà, notamment en ce qui concerne leur capacité de choix (de porter ou non le foulard, ...), leur faculté intellectuelle, etc. Nous avons donc convié Christine DELPHY, Sociologue, chercheuse au CNRS et féministe engagée en France, pour traiter de la dimension de genre en matière d'islamophobie. La question posée : En quoi le fait d'être femme ajoute/accentue le racisme que subissent les musulmans tous genres confondus ?

A ce stade, quelques éléments ressortent de manière assez claire à travers les exposés et les interventions dans le public. Nous y reviendrons ultérieurement. Cependant nous voudrions conclure par un élément qui est assez interpellant et qui mérite d'être approfondi. Une peur et/ou un rejet s'exprime par le fait que les principes et règles que la démocratie a fait aboutir et appliquer, de manière générale et abstraite, sans distinction aucune, sont jugés plus ou moins consciemment inopérants pour les musulman-e-s. Ainsi, alors que l'on postule que les hommes et les femmes sont tou-te-s doué-e-s de raison, capables d'autonomie et de discernement, et donc de choix, les hommes musulmans et – surtout – les femmes musulmanes sont présumées incapables de penser, de réfléchir et de choisir. Également, le droit de pouvoir éduquer ses enfants suivant

ses caractéristiques culturelles et religieuses a toujours été reconnu et l'est encore en général, cependant les musulmans, eux, n'ont pas à éduquer leurs enfants, et s'ils peuvent le faire, c'est sous perfusion, de manière encadrée, peut-être même infantilisée. A suivre ces considérations, elles aboutissent à construire les musulmans comme une sorte d'altérité irréductible, des « Autres » qui ne sont pas comme « Nous », et qu'il faut à tout le moins pointer du doigt, soit de manière méprisante, soit de manière paternaliste, mais mieux encore reléguer au ban de la société.

## 6 . Discriminations croisées

### 6.1 .Origine

Le projet, intitulé exactement « *discriminations : regards croisés en Belgique* », qui avait été entamé en février 2008, est arrivé à son terme en 2009.

Il s'agit d'un projet financé par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI), qui a fait suite à un appel à projets spécial sur initiative du Gouvernement fédéral sur la thématique des discriminations dites multiples dont peuvent être victimes les personnes d'origines étrangères. Ce projet s'inscrivait plus largement dans l'année européenne de l'égalité des chances pour tous (2007).

Afin que nous puissions remplir au mieux nos objectifs, le projet, qui devait normalement être clôturé au 31 décembre 2008, a été prolongé à deux reprises (une fois jusqu'au 30 juin 2009, et l'autre fois jusqu'au 31 décembre 2009).

### 6.2 .Principes, objectifs, opérationnalisation

L'objectif du projet était de mettre en lumière le concept de discriminations multiples (l'association simple ou complexe de facteurs potentiels de discrimination) et particulièrement sa déclinaison la plus « subtile » : les discriminations dites croisées, c'est-à-dire l'association de deux ou plusieurs facteurs de discriminations de manière simultanée et indissociable donnant lieu à un imaginaire très particulier dans le chef de la personne discriminante.

C'est par exemple le cas pour les jeunes hommes musulmans, potentiellement discriminés non pas parce qu'il sont jeunes, hommes et musulmans, mais parce qu'ils sont de jeunes hommes musulmans, et que certains attachent à ce profil de personnes des caractéristiques particulières qui ne relèvent pas de la simple addition, même simultanée, de ces trois facteurs (âge, genre, religion).

Le 31 décembre 2009, le projet fut effectivement clôturé : six tables rondes avec à chaque fois pour objet l'origine ethnique et un autre facteur de discriminations furent mises sur pied, et des conclusions furent rédigées.

Ces tables-rondes furent des moments de rencontre informelle entre des experts et des personnes concernées de près ou de loin par l'association des facteurs potentiels de discrimination suivants : origine ethnique et orientation sexuelle (20 avril 2009), origine ethnique et âge (22 avril 2009), origine ethnique et genre (26 mars 2009), origine ethnique et langue (8 décembre 2009), origine ethnique et handicap (9 décembre 2009), origine ethnique et religion (10 décembre 2009).

Pendant ces tables-rondes, la personne chargée du projet (Aïcha AYARI jusqu'au 20 octobre 2009, François HAENECOUR après) balise le débat – le sujet des discriminations multiples étant souvent inconnus des participants – afin de faire ressortir, dans le ressenti et les expériences des personnes présentes dans l'échange, les liens qui existent ou non entre les deux facteurs potentiels de discrimination en présence..

### **6.3 .Conclusions & perspectives**

A partir de ces échanges mais aussi de lectures et d'analyses diverses, des conclusions ont été rédigées en décembre 2009. Elles reprennent également les comptes-rendus des tables-rondes, qui sont souvent en tant que tels très éclairants.

Ces conclusions seront prochainement publiées à l'occasion d'un Mrax-Info hors série.

Cette publication sera l'occasion de rencontres diverses avec nos membres et d'autres citoyen-ne-s sur le thème des identités et des discriminations multiples, enjeux tout à fait central dans la lutte contre les discriminations (les « communautés » d'origine immigrée étant de plus en plus plurielle) et clé de voûte de l'actuelle et future mutation du racisme et de l'anti-racisme.

Aussi, la seconde personne qui fut chargée du projet (François Haenecour), désormais juriste au sein de l'association, continue de faire vivre le projet et concrétiser la nouvelle approche (celle des identités et discriminations multiples) dans la lutte contre les discriminations que ce soit dans le cadre du bureau des plaintes de l'association ou par une intervention dans des conférences-débats ou des groupes de travail du MRAX.

# 7 . Accommodements raisonnables : est-ce un droit?

A l'occasion d'une réflexion initiée dans le cadre du groupe de travail « Emploi » du MRAX, un groupe de membres, emmené par un administrateur du MRAX, a entrepris un séjour d'étude au Québec, pour examiner une série d'enjeux liés à la notion d'accommodement raisonnable, et surtout pour se faire une meilleure idée du contexte de naissance et de développement des accommodements raisonnables au Québec.

Pour rappel, il faut entendre par accommodement raisonnable la procédure extra ou intra-judiciaire, impliquant une obligation de l'Etat, des personnes et des entreprises privées à modifier, dans des cas liés essentiellement à la discrimination indirecte, des normes et des pratiques politiques légitimes et justifiées, qui s'appliquent sans distinction à tous, pour tenir compte des besoins particuliers de certaines minorités (autochtones, femmes, minorités ethniques/visibles et personnes handicapées, confessions religieuses), à moins que l'adaptation requise n'entraîne une contrainte excessive pour ladite institution.

## 7.1 .*Situation en Belgique*

Le concept d'accommodement raisonnable fait d'avantage débat à Bruxelles qu'en Wallonie en ce sens que la capitale est en pleine expansion multiculturelle et que cela amène inévitablement la question de la gestion de cette diversité. Cependant, sur un plan juridico-pratique des accommodements raisonnables il reste du chemin à faire tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Le débat a commencé à se poser en Communauté Française et il a été initié notamment par le parti Ecolo lors d'un atelier dans le cadre des Rencontres Ecologiques d'été, par les libéraux Richard Miller (député) et Arnaud Van Praet ou encore Henri Goldman (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme). Le concept d'accommodement raisonnable n'est donc pas méconnu. D'un point de vue légal, la notion d'accommodement raisonnable est reconnue par la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discriminations, mais, contrairement à ce qui est reconnu au Québec, seulement au profit des personnes discriminées sur la base d'un handicap. Le Décret du Conseil flamand du 8 mai 2002 relatif à la participation proportionnelle sur le marché de l'emploi prévoit en son article 5 § 4 « Afin de garantir que le principe de l'égalité de traitement soit respecté, il convient de prévoir des adaptations raisonnables. Cela implique que les organisations intermédiaires et l'employeur, en fonction des besoins, prennent dans une situation concrète les mesures appropriées pour l'accès au travail, la participation au travail et la promotion dans la vie professionnelle, voire pour bénéficier d'une formation, à moins que ces mesures ne constituent une charge disproportionnée dans le chef de l'employeur. Lorsque cette charge est compensée dans une mesure suffisante par des mesures existantes, elle ne peut être considérée comme disproportionnée ».

Le décret flamand de 2002 en matière d'emploi, est donc ouvert à tous les motifs de discrimination reconnus, et pas seulement en matière de handicap, ainsi que procède la loi fédérale de 2007.

## **7.2 .Situation au Québec**

Au Québec, l'application du principe d'accommodement raisonnable n'a jamais vraiment fait débat lorsqu'il s'agissait des discriminations faites aux handicapés ou aux femmes. Contrairement à une idée répandue, ce dernier, n'a pas posé de difficultés en matière culturelle et religieuse non plus, jusqu'à ce que certains médias s'emparent du concept juridique, en déformant une série de situations, qui, pour la plupart, ne relevaient pas des accommodements raisonnables.

Suite à cela, un grand débat a agité les milieux intellectuels, associatifs et politiques afin de savoir, d'une part, si les accommodements raisonnables devaient être gérés en matière culturelle et religieuse. Et d'autre part, de quelle façon fallait-il procéder. De cette controverse est née la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, dite Commission BOUCHARD TAYLOR, du nom de ses deux co-présidents : GÉRARD BOUCHARD, historien et sociologue à l'Université du Québec à Chicoutimi, et CHARLES TAYLOR, professeur émérite de sciences politiques et de philosophie. Ils ont été chargés de remettre un rapport suite aux consultations, ce qui fut fait le 22 mai 2008.

## **7.3 .Objectifs du voyage et méthodologie**

L'objectif de notre travail consistait à nous pencher sur le concept de l'accommodement raisonnable dans le monde du travail en essayant d'approfondir la question tant au niveau théorique qu'au niveau pratique.

Pour ce faire, nous avons élaboré un programme de rencontres avec plusieurs acteurs-clés, et ce en approchant la notion sous différents angles (associatif, scientifique, syndical, communautaire, ...).

Le projet a été construit en trois parties :

- L'accommodement raisonnable dans le monde du travail est-il conçu comme un droit ?
- L'accommodement raisonnable dans le monde du travail est-il pratiqué comme un droit ?
- L'accommodement raisonnable dans le monde du travail est-il perçu comme un droit ?

Pour chaque questionnement nous avons choisis de nous entretenir avec des personnes spécifiques dans des domaines différents. En ce qui concerne l'évolution du programme, la plupart des intervenants avec qui le contact avait été pris au cours de la préparation du projet, ont été rencontrés.

Cependant, afin d'enrichir notre réflexion. Nous avons fait du micro-trottoir auprès des montréalais, afin d'approcher leurs opinions et leurs représentations de l'application des accommodements raisonnables. Cela a permis de nous faire une idée plus précise de ce que pensent et perçoivent les personnes qui ne sont pas nécessairement outillées sur le plan de la méthodologie scientifique, et singulièrement de la méthodologie des sciences humaines.

Nous avons également souhaité aller à la rencontre des communautés religieuses qui sollicitent des accommodements raisonnables, essentiellement la communauté juive de Montréal, mais également la communauté musulmane. Nous sommes allés à la rencontre de différentes institutions, de différents quartiers et de différentes communautés (italienne, chinoise, juive, gaie, arabo-musulmane, etc.). Ceci a sans aucun doute permis une meilleure compréhension du vécu de ces personnes et de leur perception des accommodements raisonnables.

## **a) Retombées du voyage d'étude**

### **1.Participation à soirée débat :** « *Diversité et accommodements raisonnables: l'expérience québécoise... bientôt en Belgique ?* »

Le 20 mars 2009, TAMIMOUNT ESSAÏDI, Echevine de l'Intégration sociale de la Commune de Schaerbeek, et le Collège des Bourgmestre et Echevins de ladite commune organisaient une soirée débat dans le cadre de la Semaine d'Actions Contre le Racisme de 2009.

### **2.Participation à une émission de radio :** « *Regards critiques* »

Le 29 mars 2009, nous avons participé à une émission de radio animée par des jeunes sur la fréquence arabe 106.8 à Bruxelles. En plus de notre sujet de recherche, nous avons pu exposer notre expérience d'avoir monté par nous-mêmes un projet original et d'en avoir assuré le développement dans le temps.

### **3.Participation à un Midi-Réflexion à l'Université Libre de Bruxelles :** « *Les accommodements raisonnables : un outil de lutte contre les discriminations ?* »

Le 2 avril 2009, à l'invitation du Cercle des Etudiants Arabo-Européens de l'ULB, nous avons eu l'occasion de développer cette thématique et d'échanger avec des universitaires de différentes disciplines (sciences sociales, politiques, économiques, etc.)

### **4.Participation à un débat politique :** « *Diversité à l'emploi et lutte contre la discrimination : quelles sont les mesures prises et à prendre ?* »

En pleine campagne électorale, ce débat politique était initié par l'Association Belge des Professionnels Musulmans, qui avait convié les quatre présidents de partis politiques belges francophones, autour notamment de la thématique des accommodements raisonnables. Invité en tant que personne ressource, nous avons pu introduire le débat et formuler des interpellations aux représentants des partis politiques.

### **5.Participation à une table ronde d'une association socio-culturelle :**

Le Centre Socio-Culturel Euro-Marocain, association socio-culturelle qui développe une approche intergénérationnelle originale, a initié une réflexion au sein de ses membres sur la question des accommodements raisonnables en milieu de travail. Nous avons ainsi pu aborder avec les membres de l'association de façon conceptuelle des sujets auxquels ils sont confrontés comme le débat sur les jours fériés pour les fêtes traditionnelles ou l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Cette action a pu aider ce public à se former et à apporter un contenu nouveau dans leur travail de sensibilisation grâce aux différentes techniques de gestion de la diversité et des méthodes de relation interculturelle qui au travers des accommodements raisonnables ont pu être approfondies et partagées.

### **6.Animation d'un groupe de travail anti-discrimination :**

Autour de plusieurs membres du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie, nous avons abordé les fondements conceptuels des discriminations directe et indirecte, et différents mécanismes de lutte contre celles-ci, notamment celui de l'accommodement raisonnable.

### **7.Participation à une conférence :** « *La prise en compte de la dimension religieuse de l'interculturalité : La dimension religieuse dans le monde du travail* »

Cette conférence était organisée le 23/10/2009 par le Centre Interuniversitaire de Formation Permanente dans le cadre des Assises de l'Interculturalité. Notre contribution portait sur le thème suivant : « Promotion de la diversité et droit à l'égalité en milieu de travail : vers une conciliation de l'individuel et du collectif ». Participaient également des

spécialistes en droit (Louis-Léon Christiaens, professeur à l'UCL), sociologie (Hassan Bousetta, chercheur à l'ULG) et science politique (Corinne Torrekens, chercheuse à l'ULB), ainsi que des partenaires sociaux et représentants des communautés convictionnelles.

### ***b) Perspectives pour le MRAX***

Un rapport circonstancié comprenant l'analyse et les positions du MRAX sera rédigé en 2010. Les accommodements raisonnables seront également à l'ordre du jour des Assises de l'Interculturalité, et figurera dans le rapport qui sera rendu au nom du Comité de pilotage de ces Assises dont le Président du MRAX, est membre, et dont il dirige au titre de Président francophone de la commission « Emploi ». Il aura donc largement l'opportunité d'y porter cette question.

# 8 . Semaine d'Actions contre le Racisme – du 19 au 29 mars 2009

## Le 21 mars

La Semaine d'Actions Contre le Racisme se déroule chaque année autour d'une date symbolique : le 21 mars, déclarée par l'ONU en 1966 « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». Depuis lors, un peu partout en Europe et dans le monde (en particulier au Québec), des Semaines Contre le Racisme sont organisées à cette même période. Dans ce cadre se développent une multitude d'animations, colloques, débats, activités de jeunesse, expositions, cinéma, musique, etc.

Dans le monde :

En Europe : [www.unitedagainstracism.org](http://www.unitedagainstracism.org)

Au Canada : [www.inforacisme.com](http://www.inforacisme.com)

## i . Un projet d'Education Permanente

La Semaine d'Actions Contre le Racisme constitue un projet ambitieux, toujours en évolution. Par sa démarche participative, elle permet de mettre en exergue toutes démarches ou initiatives citoyennes (petites ou grandes) visant à lutter contre les discriminations raciales. Un appel à mobilisation de la société civile est donc indispensable. Ce volet participatif est la raison d'être du projet : une activité conçue par de multiples et divers partenaires (associations, groupe de jeunes, centres culturels, bénévoles, cercles d'étudiants,...) pour leur propre public.

En effet, chaque activité a été impulsée par le travail de coordination de la SACR. Différents moyens d'interpellation ont été mis en œuvre pour favoriser un maximum de participation et de prises d'initiative pour l'organisation d'une activité autour du 21 mars.

Un engouement certain pour ce projet fut constaté dès l'édition 2006.

Un principe fondamental : les partenaires restent libres quant au choix de leur activité (thème, forme) pour autant que celles-ci soient en parfaite adéquation avec la philosophie de la Semaine d'Actions.

Ainsi, grâce à toutes ces activités, la question des discriminations est abordée sous différentes approches, différentes formes (expo, théâtre, cinéma, débat, musique) et en direction d'un public très divers qui s'entre croise tout au long de la semaine antiraciste. Ce festival décentralisé a été lancé par l'envoi d'un appel à projet, suivi de rencontres individuelles sur le terrain avec les partenaires et des relances téléphoniques. Un contact permanent fut établi entre les organisateurs et ces acteurs de terrain pour permettre un accompagnement adéquat des divers projets tout en respectant leur autonomie.

Nous avons donc initié ce projet de rassemblement avec cette volonté d'atteindre un public très divers car **la question du racisme nous concerne tous, sans exception**. C'est pourquoi, ce festival se veut décentralisé dans toute la Belgique.

Le public est composé des personnes mobilisées par nos propres organisations, par les partenaires (AMO, association pour femmes, associations d'éducation permanente, centres culturels, cercle d'étudiants, bénévoles...) et par tous les médias qui ont pu faire écho du projet.

## ii . Un projet décentralisé dans toute la Belgique



En Belgique, pour la quatrième année consécutive, le MRAX et **Média-Animation** ont relevé le défi d'offrir une nouvelle Semaine d'Actions Contre le Racisme : plateforme d'expression et de visibilité à tous les projets inspirés par une société tolérante et multiculturelle.

**Exposition, spectacle, film, humour, conférence, débat, animation, musique, concours...**

Plus de 100 activités consacrées à la lutte contre le racisme et les discriminations étaient à l'agenda, autour du 21 mars.

Notre Semaine d'Actions réalise à pas de géant son objectif de fédérer les multiples forces vives œuvrant au quotidien pour le développement d'une société d'égalité et dépourvue de toute discrimination. De nombreux acteurs sociaux, culturels et associatifs ayant déjà participé à des éditions antérieures sont à nouveau présents pour offrir une pléthore d'activités

tantôt ludiques, tantôt réflexives, ... et toujours résolument engagées !

Pour ce cru 2009, un partenaire flamand, **Kif Kif**, s'est associé à l'initiative, nous permettant ainsi de développer au fil des ans une dynamique similaire au Nord de notre plat Pays ; signe de l'élan intercommunautaire et de la contagion positive de notre Semaine. Cette collaboration amène déjà ses premières récoltes sous forme de spectacles variés en région (et en langue !) flamande.

Élargir le spectre de la lutte contre les discriminations au-delà du racisme et éduquer au respect des différences ; ce pari se concrétise également avec la présence marquée d'activités dédiées à **la question du genre**.

Enfin, l'ouverture de la Semaine d'Actions, programmée le 19 mars, focalise l'attention sur les discriminations subies par les communautés nomades (Roms, Tziganes, Manouches), et les Assises de l'Antiracisme, du 21 mars, mobilise le public contre **les discriminations dans le monde de l'enseignement**.

## 8.2 .Les organisateurs et sponsors

Pour cette nouvelle édition, le MRAX et Média Animation coordonnent à nouveau ensemble la Semaine d'Actions Contre le Racisme. Du 19 au 29 mars 2009, à travers toute la Communauté française, mais également en Flandre, et grâce à la participation de près de 70 associations différentes.

L'a.s.b.l. Média Animation contribue à cet événement en organisant le Festival du film contre le racisme. Souvent réduit à sa fonction de divertissement, le cinéma est aussi un média efficace pour apprendre, comprendre et dénoncer. De nombreux réalisateurs engagent leur caméra contre les injustices et les exclusions, et ce festival leur donne la parole tout en proposant plusieurs approches de la question de l'altérité et des rapports interculturels. Les films programmés sont de tous les genres : militants, poétiques, caricaturaux, de fiction ou documentaires, d'animation, ... et sont choisis pour ce qu'ils disent, volontairement ou non, sur le rapport à l'Autre.



Média-Animation, co-organisatrice de cette Semaine avec le MRAX, est une association d'éducation permanente et opérateur spécialisé dans l'éducation aux médias et la communication associative. [www.media-animation.be](http://www.media-animation.be)

C'est dans cet esprit qu'en 2009, près de quarante séances sont organisées aux quatre coins de la Communauté française. Le Festival se distingue aussi par son association au Festival Arrêts sur images (FASI) organisé, du 18 au 21 mars, par le GSARA au cinéma le Parc à Charleroi. Nous sommes également très heureux d'accueillir dans la programmation l'avant-première du film *Two Legged Horse* de la réalisatrice iranienne Samira MAKHMALBAF qui a eu lieu le 29 mars au Centre culturel Jacques Franck.

Une large campagne de mobilisation fut menée tant sur le volet politique pour les demandes de subsides, que sur le volet partenariat pour la mise en place d'activités.

Au moyen d'un dossier de présentation et de tous nos documents d'archive (SACR 2006-2007-2008), nous avons multiplié les contacts et avons rencontré une série d'organismes et institutions qui nous ont apporté un soutien considérable. Nous les en remercions chaleureusement :

- Le Gouvernement fédéral
- La Communauté française de Belgique
- La Présidence du Gouvernement Wallon
- La Commission Communautaire française
- La Région Wallonne
- Le Ministre Dupont
- Le Centre de la Gravure et de l'image imprimée
- Le Botanique
- NRJ
- La Fnac
- Vers l'Avenir
- Filigranes
- Eye-Lite Group
- La fabrique 22A

### 8.3 .Comment s'inscrire ?

Avec l'aide de nombreux outils de communication, nous avons battu l'appel dans le courant de l'année 2008.

La date limite pour figurer dans le dépliant « *pocket* » qui fut largement diffusé en Communauté française était fixée au 16 janvier 2009 au plus tard. Et pour figurer dans le catalogue de l'évènement qui fut distribué pendant la Semaine d'Actions, la date fatidique était le 26 janvier 2009. Et jusqu'à l'inauguration de la Semaine, il était bien sûr possible d'inscrire des activités sur le site Internet.

Les techniciens de Média Animation, co-organisateur de la SACR, ont mis au point un outil interactif pour faciliter l'inscription des partenaires. Ainsi un site « inter-saison » a vu le jour,

comme l'an dernier, avec un formulaire à remplir en ligne. [www.contreleracisme.be](http://www.contreleracisme.be) fut, par la suite, l'adresse du site de campagne, ouvert dès la fin du mois de février 2009.

## 8.4 .Les activités phares

Que ce soit dans de grands centres culturels ou via de plus petites initiatives de quartier, un nombre de plus en plus important d'acteurs culturels ou éducatifs, de citoyens, ... s'associe pour agir avec nous à l'occasion de cette Semaine.



Les événements phares de la Semaine d'Actions Contre le Racisme

- ▶ Un événement d'ouverture, qui a rassemblé le 19 mars au Botanique des personnalités politiques, sociales et culturelles.
- ▶ Un Concours « Créativité Contre le Racisme » offrant l'occasion aux petits comme aux grands de s'exprimer de manière originale.
- ▶ Un Festival du Film Contre le Racisme dans le cadre duquel sont organisées près de quarante séances de projection à Bruxelles et en Wallonie.
- ▶ Les Assises Contre le Racisme réunissant chaque année professionnels et militants autour d'un thème et/ou d'une action spécifique grand public en faveur de l'égalité des chances et la réduction des discriminations. Cette année, les Assises sont consacrées à la diversité dans l'enseignement.
- ▶ Un événement de clôture grand public, qui permet de faire un bilan festif des actions réalisées. C'est notamment lors de cette cérémonie que sont remis les prix aux lauréats du Concours « Créativité Contre le Racisme ».

### a) Ouverture

Cette édition 2009 fut inaugurée avec une soirée dédiée aux communautés nomades (Roms, Tziganes et Manouches), victimes des pires discriminations sur tout le continent européen depuis plusieurs siècles.



#### Au programme :

- ▶ Conférence avec le chercheur Frank SEBERECHTS et des membres des communautés Roms et Manouches
- ▶ Projection du film « *Dear Europe* » de Rebecca COVACIU, traçant l'itinéraire d'une fille Rom de 12 ans
- ▶ Soirée musicale avec l'orchestre tzigane BAROCHÁVO
- ▶ Vernissage de l'exposition des œuvres réalisées dans le cadre du concours « *la créativité contre le racisme* », avec les affiches et photos des participants.



### **b) Un Concours « Créativité Contre le Racisme »**

L'édition 2009 du Concours Créativité Contre le Racisme fut un succès.



Nous remercions le Centre culturel **Le Botanique** de nous avoir permis d'exposer les œuvres durant toute la Semaine d'Actions : 89 affiches sélectionnées sur les 185 affiches reçues (donc 96 non sélectionnées) furent exposées dans les serres et 105 photos furent placées dans la salle d'exposition du sous sol.

Les visiteurs ont pu désigner les œuvres qui ont leur préférence et ainsi participer à l'attribution du Prix du public décerné au vainqueur de ces deux catégories. Nous

remercions aussi les partenaires ayant organisé des projections publiques des courts-métrages concurrents : à Liège, Bruxelles, Seraing, Enghien, etc.



Merci, enfin, à l'ensemble des participants, pour leur ... créativité !

Le concours de l'édition 2009 se décline en trois catégories : « affiche », « court métrage » et « photo ».

► **Photo contre le Racisme** (catégorie ouverte plus particulièrement aux élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire et à toutes les classes de l'enseignement secondaire.

► **Affiche contre le Racisme** (catégorie ouverte aux jeunes de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> secondaires artistiques et aux étudiants de l'Enseignement supérieur artistique, ainsi qu'aux jeunes professionnels)

► **Court métrage contre le Racisme**, reportage, animation, fiction,... (Catégorie ouverte à tous)  
Prix du Jury et Prix du Public dans chaque catégorie

Pour accompagner et soutenir les participants au concours, nous avons mis à disposition de tous

via le site intersaison [www.contreleracisme.be](http://www.contreleracisme.be), un guide pédagogique, conçu spécialement à cette occasion ainsi que le guide de l'antiracisme réalisé pour la SACR de 2008 et qui fut diffusé largement avec le programme d'activité. Les animateurs se rendaient également disponible et ont mis en place une permanence téléphonique et un accompagnement à la demande.

Le 29 mars les prix furent décernés aux gagnants des concours dans le cadre de la soirée de clôture, avec un jury ayant sous sa présidence **Taylan BARMAN**, réalisateur (Au-delà de Gibraltar, 9mm, ...) et, des professionnels issus des milieux artistique et citoyen, à savoir :

- Bénédicte DU BOIS D'ENGHEN (Assistante culturelle/Gestionnaire du site Centre de la Gravure et de l'Image imprimée)
- François DELVOYE, responsable des expositions au Botanique,
- Henri GOLDMAN (Rédacteur en chef de la revue de débats "Politique")
- Pierre CHEMIN (réalisateur et responsable du Service de communication pour Média Animation)
- Didier DE LAVELEYE, (ancien directeur du MRAX),

## Les gagnants du concours

### ▪ Catégorie Court métrage

#### Prix du Jury :

« *Pourquoi tant de haine ?* » par Le FOYA (Établissement de l'enseignement secondaire spécialisé (à 6150 Anderlues),

#### Prix du Public :

« *Couleur Café* » de L'Atelier Caméléon (de 7100 La Louvière)

### ▪ Catégorie Affiches

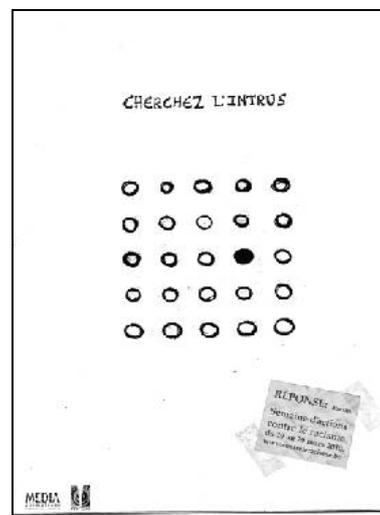
#### Prix du Jury :



« *Aspirons à autre chose* » de Geronimo GAUBE (de Forest), jeune professionnel

#### Prix du Public : (ex-aequo)

1. « *L'Intrus ?* » de Davy DELBECQ (De 7712 Herseaux), étudiant à la Haute École Albert Jacquard 5000 NAMUR



2. « *Vos préjugés, je ne les entends pas* » de Marie SIMON (de 7973 Grandglise), étudiante à la Haute École Provinciale Mons Borinage Centre - 7330 St-Ghislain

▪ **Catégorie Photos**



**Prix du Jury :**

Photo collective réalisée par une classe de « 6ème vente » au Centre de Formation en Alternance - CEFA de 1050 Ixelles Groupe de Madame Véronique ANCIAUX

**Prix du Public :**

« *Réforme 3* » réalisé par des étudiants de 12 à 15 ans de l'Institut St Joseph (à 1040 Etterbeek). Groupe de Madame Céline HUBERT



Ce concours fut réalisé avec le soutien du **Ministre DUPONT**, de **Filigranes**, de **la Fabrique 22A**, d'**Eye Lite Group**, et du **Centre de la Gravure et de l'Image Imprimée**.

**c) Le Festival du Film coordonné par Média Animation – thème : Le « clap des civilisations »**

Coordonné par Média Animation, ce Festival propose d'approcher, pour cette édition 2009, le concept problématique du « choc des civilisations » en envisageant sa présence dans nos représentations du monde.

Le film 300, un péplum hollywoodien qui rencontra un grand succès en 2007, est le point de départ de cette exploration critique du cinéma occidental. 300 de Zack SNYDER fut projeté et débattu le 23 mars au Botanique. Des extraits de ce film étaient le point de départ d'une conférence-débat le 25 mars, également au Botanique, autour de la question « **Quelle présence du choc des civilisations dans la culture occidentale ?** ». Interviennent à cette occasion l'historien Blaise DUFAL (EHESS), le philosophe François DE SMET (ULB) et l'écrivain Boniface MONGO-MBOUSSA.

La visite de la Fanfare : Subtil et sensible, ce très beau film de Eran KOLIRIN est mis à l'honneur à plusieurs reprises à travers le Festival. Il fut projeté à la Maison de la Province de Namur en séance scolaire et en soirée le 24 mars, et à la séance du Ciné Canapé du Centre culturel de Schaerbeek le 27 mars.

L'association Les Grignoux le propose aussi aux écoles durant toute la semaine lors des séances de midi.

Avec le soutien de Bruxelles Tournage - Brussels Film Office.

#### **d) Les Assises Contre le Racisme**

Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, le MRAX a abordé le thème suivant : « **des discriminations dans l'enseignement à l'école pluraliste** », dans le cadre de ses assises de l'antiracisme.

L'enseignement représente un domaine crucial où la lutte contre toute forme de discrimination est primordiale. Non seulement pour promouvoir le développement équitable de tout citoyen, mais également pour montrer l'exemple, dès le plus jeune âge, d'une citoyenneté plurielle et respectueuse de sa diversité.

Ces assises seront l'occasion d'alimenter le groupe de travail que le MRAX a consacré à l'enseignement, ainsi que le cahier de revendications que nous préparons pour les élections régionales de juin 2009.

##### Au programme :

- ▶ 9h30 : accueil
- ▶ 10h00 : Ouverture et présentation de la journée
- ▶ 10h15 – 11h30 : Panel de témoignages
- ▶ 11h45 – 13h00 : Groupes de travail :
  - o Ecole publique pluraliste
  - o Discriminations à l'accès
  - o Discriminations à l'intérieur de l'école
  - o Ciné-club – Bonnes pratiques de non-discrimination et documentaires
  - o Animations innovantes en pédagogie de la diversité contre le racisme
- ▶ 13h00 : Lunch
- ▶ 14h00 – 15h30 : Ateliers thématiques (suite)
- ▶ 16h00 – 16h30 : Production théâtrale sur le racisme
- ▶ 16h30 – 17h00 : Plénière (rapports et revendications)

#### **e) Clôture de la SACR et du Concours la « Créativité contre le Racisme »**

##### Au programme :

s Affiches et Photos réalisées pour le CONCOURS DE CRÉATIVITÉ CONTRE LE RACISME. Vote du public.

**14h 30** : Projection des courts métrages en compétition pour le Concours de la créativité contre le racisme. Le public fut invité à voter pour désigner ses films préférés. Les résultats de ces votes sont entrés en ligne de compte pour l'attribution finale du Prix du public.

**16h30** : Spectacle d'impro autour du racisme avec LES IMPROMANS : 4 comédiens - 1 maître du jeu. Le public fut invité à proposer les thèmes.

**17h30** : Remise des Prix du jury présidé par Taylan BARMAN et des Prix du Public.

## 8.5 .Partenaires de la SACR 2009

AFS Programmes Interculturels	Victoria Deluxe, Vooruit, VAK, De Vieze
Bibliothèque Publique Locale de Woluwe- Saint-Lambert	Gasten, Stad Gent, Universiteit Gent, Vrede vzw, ACOD, Gents Actieplatform Palestina,
Botanique	Auwschwitz-comité, Amnesty International,
Bouillon de cultures	Agora
Café central	Journée Mondiale Poésie-Enfance
CBAI - Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles	Kot Ciné Forum LLN
CCLJ - Cellule Formation Jeunesse avec le Mémorial de la Shoah	Kif Kif
Centre Culturel Jacques Franck	Léonard de Vinci Seraing
Centre Culturel de Schaerbeek	Maison de la Culture de Namur
Centre Culturel d'Enghien et Sak-Ado	Maison de Quartier Germinal
Centre culturel d'Etterbeek	Maison des Enfants d'Anderlecht
Centre Culturel d'Evere	Marolles Ma DiverCité
Centre Culturel Jacques Franck	Média Animation
Centre Culturel Le Fourquet	MJ Carpe Diem "Tous ensemble pour lutter contre le racisme"
Centre Culturel Le Fourquet	Musée de la Résistance
Centre Culturel Le Roeulx	Musée Royal d'Afrique Central
Centre de Formation Cardijn (Cefoc)	NRJ
Centre de vidéo de Bruxelles	Ong CEC
Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation	Plateforme pluraliste "Verviers ose la démocratie"
Centre de la Gravure et de l'Image Imprimée	Plaza Art et le CPAS de Mons
Cic et Amitiés sans frontières	Présence et Actions culturelles, l'échevinat solidarité entre les peuples
Ciné Canapé	Projet de Cohésion Sociale Versailles - Val Marie
Ciné Club	Radio Panik - Maison de la Rénovation urbaine
Ciné Gedinne	Service de la culture d'Anderlecht et le Centre de jeunes d'Anderlecht
Ciné-Club Soukirai	Service Prévention de Fléron en partenariat avec le CPAS, le service social, le service jeunesse et la maison des jeunes
Cinéma Royal Gembloux	Sireas
Cles Sport	Sleepwell
Club de l'écran du Ciné Chaplin	Territoires de la Mémoire
Croix-Rouge de Belgique	Théâtre de Poche
Ecoles sans Racisme	V&K Project
Ecolo Saint Josse - Ecolo Bruxelles	Vénerie - Centre Culturel de Watermael Boitsfort
Etudiants Libéraux	Ville de Liège
Femmes musulmanes de Charleroi	Zuiderpershuis Antwerpen
Fnac Bruges - Gand - Louvain - Bruxelles	
Grignoux	
Gsara	
Het Paleis	
Gentse Week tegen Racisme: Intercultureel Netwerk Gent vzw - VOEM vzw, Kom-pas,	

Quelques Chiffres :

84 partenaires pour 118 activités :

- 61 à Bruxelles
- 42 en Wallonie
- 15 en Flandre

Partenaires Diffusion

Un spot TV sur **Télé Bruxelles** : 42 passages/semaine du 07/03 au 13/03/09 et 42 passages/semaine (offertes) du 18/03 au 24/03/09.

Un spot radio sur **NRJ** (production et diffusion gratuite, offerte par la radio NRJ) : 4 spots/ jour du 09/03 au 29/03.

De nombreux articles dans le journal « Vers l'Avenir » (voir : *le Journal des enfants* – mars 2009)

## 9 . Conclusion

Les tâches du MRAX sont vastes et complexes, elles rassemblent une mission :

- de vigilance pour repérer et dénoncer l'injure et les discriminations racistes, que ce soit dans le discours politique, dans la pratique institutionnelle ou dans les relations entre personnes et communautés ;
- d'assistance aux victimes du racisme et des discriminations ;
- de réflexion et de travail politique pour contribuer à bien cerner peut-être d'abord, puis à résoudre les problèmes que pose le vivre ensemble dans une société multiculturelle ;
- de formation enfin et de conscientisation en direction des personnes appartenant aux communautés encore discriminées pour leur permettre d'assumer pleinement leur dignité et leur responsabilité de citoyens.

Aujourd'hui, de vifs débats divisent notre société et en particulier le monde politique sur la juste conception de la neutralité (ou laïcité) de l'État et sur la juste mesure de la reconnaissance accordée à la diversité culturelle. Le MRAX a sur ces sujets des positions claires, prises de longue date, mais qui ne sont pas toujours comprises. Nous souhaitons vivement que l'effort de réflexion en profondeur et de recherche de conciliation entrepris par les Assises de l'Interculturalité et dans lequel nous nous sommes engagés avec sérieux aboutisse au résultat recherché que la « *Commission du Dialogue Interculturel* », dans son rapport final de 2006, définissait ainsi : « *Réaliser ... le pluralisme culturel... transformer en pluralité active la diversité culturelle issue des courants d'immigration, inventer un cadre institutionnel..., instaurer un climat social... pour permettre à ceux dont la culture d'origine est souvent non européenne, de vivre leur citoyenneté à part entière mais aussi pour permettre aux Belges d'origine européenne de les comprendre et de les accepter comme tels* ».

L'engagement résolu du MRAX dans certaines questions controversées ne doit pas laisser croire qu'il s'identifierait à une ou des communautés particulières et cesserait de s'intéresser à toutes les formes de racisme et tous les terrains où celui-ci se manifeste. La lecture du rapport permet de s'en rendre compte. Dans la fidélité aux engagements passés et l'attention vigilante aux problèmes du présent, le MRAX veut continuer à assumer toutes ses missions. Au service de cette cause, ancienne et toujours nouvelle, pour laquelle il a été fondé, il souhaite rassembler le plus largement possible les femmes et les hommes, de toutes origines et de toutes opinions, épris de justice et de fraternité et soucieux de construire un vivre ensemble fondé sur l'égalité et la non-discrimination.



# Annexes

## Annexe – 1

### Animations/Formations + autre activités d'éducation Service Animation 2009

DATE	Nombre Heures	Lieu	Programme	Commentaire	Axe EP
09-janv	1	CBAI	Introduction	EP	1, 2,3,4
19-janv	4	ENBW	Migrations 1	Autre	1;2
22-janv	6	CBAI	Racisme - Préjugés	EP	1,2,3,4
22-janv	3	MRAX	GT Enseignement	EP	
26-janv	4	ENBW	Migrations 2	Autre	1,2
29-janv	6	CBAI	Migrations - Interculturalité	EP	1,2
29-janv	2	MRAX	Cultionary, présentation MRAX et cadre légal	EP	1,2
2-févr	3	MRAX	GT Enseignement	EP	1,2
16-févr	6	Han-sur-Lesse	Citoyenneté antiraciste 1	Autre	1,2
17-févr	2	CCLJ	Face au racisme, j'agis	Autre	1
18-févr	3	MRAX	GT Enseignement	EP	1,2
19-févr	2	Ecole Ste Marie, St. Gilles	Ronde de chaises, Cultionary	Autre	1
20-févr	2	Ecole Ste Marie, St. Gilles	Ronde de chaises, Dame dans le tram	Autre	1
03-mars	2	Ecole Ste Marie, St. Gilles	Ronde de chaises, Cultionary	Autre	1
09-mars	3	Haute Ecole Gallilée	JT 2 Migrations		1,2
11-mars	3	1210	GT Enseignement	EP	1,2
19-mars	6	La Pairelle (Namur)		EP	1,2
21-mars	7	St Josse	Discriminations Enseignement	EP	1,2
25-mars	3	ST Ursule Forest	Préparation d'une animation	Autre	1
30-mars	3	5000	Racisme - Préjugés	Autre	1,2
01-avr	2,5	1210	GT Enseignement	EP	1,2
20-avr	3	1081	Migrations 1	EP	3,4
28-avr	6	Han-sur-Lesse	JT 2 Migrations		1,2
30-avr	3	1210	GT Enseignement	EP	1,2
05-mai	3	1000	Antisémitisme	EP	3,4
06-mai	4	CSC	Discriminations Embauche	EP	1,2
11-mai	4,5	LLN	Racisme-préjugés	EP	
11-mai	4,5	LLN	Racisme-préjugés	EP	
12-mai	4,5	LLN	Migrations et Diversités Culturelles	EP	
12-mai	4,5	LLN	Migrations et Diversités Culturelles	EP	
12-mai	3	CBAI	Islamophobie	EP	3,4
19-mai	3	1000	Appropriation de la pédagogie antiraciste 1	EP	3,4
26-mai	4,5	LLN	Migrations et Diversités Culturelles	EP	
26-mai	3	1000	Appropriation de la pédagogie antiraciste 2	EP	3,4
27-mai	3	1210	GT	EP	1,2
28-mai	2	1210	Racisme - Préjugés	EP	1,2
02-juin	3	1000	Animation par les pairs	EP	1,2
03-juin	3	1000	Débat publi Discrim enseignement	EP	3,4
09-juin	3	1000	Evaluation	EP	1,2
10-juin	3	1210	Migrations 1	EP	1,2,3
24-juin	3	1210	Migrations 2	EP	1,2,3
22-juil	4	1080	Racisme - Préjugés	EP	3,4
20-août	4	1000	Préjugés - Migrations	EP	3,4
23 au 28- 8	50	1200	Pédagogie antiraciste	EP	1,2,3,4
07-sept	3	1210	Discriminations Enseignement	EP	1,2
17-Sep	2	1210	Prévenir Violences racistes	EP	1,2
23-Sep	4	1050	Film « Barça ou Bracak »	EP	3
25-Sep	4	1050	Film « Barça ou Bracak »	EP	3
28-Sep	3	1210	Discriminations Enseignement	EP	1,2
01-oct	2	1210	Préjugés - Migrations	EP	4
05-oct	3h	Bxl	Discriminations Intégration	EP	3,4
8-oct	3	CEMEA BXL	Des stéréotypes à la discrimination	EP	1,2,3
12-oct	3	1030	Discriminations Intégration	EP	3,4
26-oct	3	1210	Discriminations Enseignement	EP	1,2
04-nov	4h	Florenne	Racismes et discriminations	EP	
12-nov	2	1210	Préjugés - Migrations		
20-nov	3	1210	GT-Racismes Anti-noir	EP	
28-nov	4	1000	Cours philosophiques	EP	1,2,3
12-Dec	3	1210	GT - Racismes Anti-noir	EP	
16-déc	3	5000	Pédagogie antiraciste	EP	2,4

28-Dec	3	1210	GT-Racismes Antinoir	EP	
	201			EP	1,2
	41				
	160				

# Table des matières :

<b>Préambule.....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
L'équipe des permanents.....	5
<b>Première partie : L'accueil des Publics.....</b>	<b>6</b>
1 .Le centre d'accueil.....	7
1.1 .Formations, colloques suivis par le Centre d'accueil en 2009.....	7
1.2 .Demandes d'information en droit des étrangers. ....	7
a )Récapitulatif des cas traités pour les demandes d'aides en droit des étrangers pour l'année 2009 :.....	8
b )Bref explicatif :.....	9
c )En quoi consiste le travail ?.....	9
1.3 .Demande d'aide en droit social. ....	11
a )Voici le tableau récapitulatif :.....	11
b )Explicatif du tableau :.....	11
c )En pratique cela donne :.....	12
d )Conclusion.....	12
2 .L'accueil des victimes de racisme et discriminations.....	13
2.1 .Plaintes et témoignages .....	13
2.2 .Tendances générales .....	13
2.3 .Illustrations : divers exemples de cas traités .....	14
a ) Logement.....	14
b )Milieu professionnel.....	15
c )Forces de l'ordre .....	15
2.4 .Le travail de rencontre et de médiation.....	19
<b>Seconde partie : Animation &amp; éducation permanente .....</b>	<b>20</b>
Introduction.....	21
3 .Communication et évènements .....	22
3.1 .Le Mraxinfo.....	22
3.2 .Les communiqué de presse.....	23
3.3 .Conférences de presse : .....	26
3.4 .Le site www.mrax.be .....	27
a )La validité des statistiques.....	27
b )Fréquentation : .....	27
3.5 .Le centre de documentation.....	29
4 .Animation et Formation .....	31
Préambule .....	31
4.1 .Introduction.....	31
4.2 .Démocratie et Courage devient l'Académie citoyenne.....	32
Résultat 2009 : .....	32
4.3 .Animations avec des publics spécifiques. ....	33

a )Travail avec des primo arrivants : .....	33
b )(Futurs) enseignants : .....	33
c )Public populaire : .....	34
d )Public scolaire : .....	34
e )Délégués syndicaux : .....	34
4.4 .Projets avec une dimension internationale.....	34
4.5 .Le travail de conseil et de guidance au quotidien – quelques exemples.....	35
Quelques chiffres : .....	35
<b>5 .Les groupes de travail du MRAX.....</b>	<b>36</b>
5.1 .Groupe de travail enseignement : .....	36
a )Genèse .....	36
b )Réflexion.....	37
c )Analyse et formulation de revendications.....	37
d )Évènements publics – Les assises de l’antiracisme.....	37
e )Lobbying politique et information citoyenne.....	37
f )Une campagne grand public pour sensibiliser le grand public.....	38
g )Attirer l’attention sur les discriminations indirectes.....	38
h )Lancement de la campagne « carte postale ».....	38
i )Un travail en partenariat pour améliorer l’impact.....	39
j )Assises de l’interculturel – une opportunité d’oser le débat.....	39
k )Chantiers 2010.....	40
5.2 .Groupe de travail discriminations envers les Africains subsahariens et/ou noirs.....	41
a )Historique.....	41
b )Objectifs.....	42
c )Une structure fragile.....	42
d )Perspectives.....	43
5.3 .Groupe de travail Gens du voyage.....	44
a )Introduction .....	44
b )Agenda des réunions .....	45
c )Revendications .....	46
5.4 .Groupe de travail « islamophobie – racisme anti-musulman ».....	47
a )Cadre de travail du GT.....	47
b )L’islamophobie et les Assises.....	47
c )Première Assise : .....	48
d )Deuxième Assise : .....	49
<b>6 .Discriminations croisées.....</b>	<b>51</b>
6.1 .Origine.....	51
6.2 .Principes, objectifs, opérationnalisation.....	51
6.3 .Conclusions & perspectives.....	52
<b>7 .Accommodements raisonnables : est-ce un droit? .....</b>	<b>53</b>
7.1 .Situation en Belgique.....	53
7.2 .Situation au Québec .....	54
7.3 .Objectifs du voyage et méthodologie.....	54
a )Retombées du voyage d’étude.....	55
b )Perspectives pour le MRAX.....	56
<b>8 .Semaine d’Actions contre le Racisme – du 19 au 29 mars 2009.....</b>	<b>59</b>
8.2 .Les organisateurs et sponsors.....	60
8.3 .Comment s’inscrire ?.....	61
8.4 .Les activités phares.....	62
a )Ouverture.....	62

---

b )Un Concours « Créativité Contre le Racisme ».....	63
Les gagnants du concours .....	65
c )Le Festival du Film coordonné par Média Animation – thème : Le « clap des civilisations ».....	66
d )Les Assises Contre le Racisme .....	67
e )Clôture de la SACR et du Concours la « Créativité contre le Racisme » .....	67
8.5 .Partenaires de la SACR 2009.....	69
<b>Annexes.....</b>	<b>71</b>
Annexe – 1 .....	71





MRAX – Rapport d'activité 2009

